

Le mot du Maire

Chères Coussayaises,
Chers Coussayais,

L'année 2020 a vu la mise en place d'une nouvelle équipe municipale avec les difficultés et les contraintes dues à la crise sanitaire, et c'est le 26 mai 2020 que cette nouvelle équipe a pris officiellement ses fonctions, c'est-à-dire avec deux mois de retard.

Malgré tout cela, nous avons quand même pu mettre en route des projets qui avaient été engagés par l'ancien conseil : l'agrandissement de la salle polyvalente, l'entretien des routes communales, etc...

La nouvelle équipe municipale va maintenant lancer le projet qui va permettre de structurer le centre bourg, c'est-à-dire l'aménagement de l'ilot Clamart.

Ce projet ilot Clamart est un projet commun avec Vienne Habitat, pour rappel 5 pavillons pour Vienne Habitat et une maison des assistantes maternelles pour la commune. Les entreprises ont été choisies et le démarrage des travaux prévus début 2^{ème} trimestre 2021.

A la suite des travaux, un nouveau plan de circulation sera mis en place sur l'ensemble du site, en y incorporant la rue de l'Est, une partie de la rue de Touraine et une partie de la rue de l'Eglise. Ces modifications seront ajoutées aux aménagements de carrefours : carrefour rue de l'église et rue de Touraine, carrefour rue de Touraine et rue de Bada, carrefour RD 725 et chemin des Préaux, ces carrefours étant devenus dangereux, plusieurs accidents sans gravité corporelle heureusement, y ont eu lieu.

Les études et les travaux seront menés en lien avec les services du département et nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de l'année.

Ce bulletin, le 31^{ème} aura un air de changement, une nouvelle commission s'en charge, nouvelles idées, nouvelle présentation, laissons la main aux jeunes.

Je voudrais remercier le personnel communal technique et administratif, en lien avec les enseignants qui ont su s'adapter à chaque fois que les directives préfectorales nous arrivaient pour poursuivre l'enseignement des enfants, l'organisation des temps périscolaires, ainsi que la distribution des repas à la cantine, dans le respect des normes sanitaires et sécuritaires liées à la crise.

Que peut-on souhaiter pour 2021 ? :

- Que l'on sorte de la crise sanitaire, cette pandémie Covid-19 est grave, espérons que la vaccination apporte plus de sérénité,
- Que nos projets avancent, malgré tout,
- Que la crise économique s'estompe, que l'activité reprenne,
- Que 2021 se déroule le mieux possible.
- Que les associations soient prêtes à organiser des rassemblements festifs dès qu'elles le pourront,

Chères Coussayaises, chers Coussayais, je me joins au Conseil Municipal pour vous souhaiter une bonne et heureuse santé à vous et à l'ensemble de votre famille et amis.

Bien cordialement,

Bien sincèrement,
Michel FAVREAU

Sommaire

Le mot du Maire	1
Sommaire	2
Equipe municipale	3
Personnel municipal	5
Animations et Fêtes 2021.....	6
Rappel des consignes sanitaires	6
Etat civil	7
Budgets Municipaux	9
Le Conseil Municipal.....	14
Service Public.....	18
Des nouvelles de l'école :	20
SIMER – Gestion des déchets	21
Transport scolaire.....	25
INFORMATIONS DIVERSES DE LA MAIRIE.....	26
SORÉGIÉS.....	31
EAUX DE VIENNE : Pour tout savoir de l'eau du robinet	32
Syndicat Energie Vienne : Plateforme « Rénover Facile ».....	33
Action Caisse Locale – Crédit Agricole.....	34
LA MISSION LOCALE.....	35
Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers	36
La Maison de la Culture et des Loisirs (MCL.....	37
CLIC Mutualité Centre local d'information et de coordination.....	38
Aide à Domicile en Milieu Rural	39
Présence Vertes Services.....	40
SORTIR PLUS	41
La conciliation en justice	42
Le frelon asiatique	43
La fête des voisins.....	47
Le hérisson d'Europe	48
Du côté des associations	50

Equipe municipale



Anny Lauzier Yves Le Meur Morgan Raiffé Jean-François Heslot Romain Nueil Jean-Louis Michel Séverine Esnault Michel Favreau Elisabeth Michel Pascal Dechartre Gilles Sauvion Pascale Michel Françoise Grande Claude Savatier Sylvie Galot Elisabeth Bordage Isabelle Auzanneau

Les délégations aux Syndicats :

SMASP (Syndicats Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou)	Titulaire Isabelle Auzanneau Suppléant Yves LE MEUR
SMVA (Syndicat Mixte Vienne et Affluents)	Pascale Michel
SYAGC (Syndicat pour l'Aménagement Gartempe et Creuse)	Pascale Michel
SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural)	Isabelle Auzanneau
Eau de Vienne - comité local (ex SIAEP région de Coussay les bois)	Titulaires : Jean-Louis MICHEL / Michel FAVERAU Suppléante Isabelle AUZANNEAU
Eau de Vienne - comité Syndical SIVEER	Titulaires : Jean-Louis MICHEL / Suppléant Michel FAVERAU
Energie Vienne	Titulaires : Gilles SAUVION Suppléant : Jean-Louis MICHEL
CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)	Isabelle Auzanneau
CNAS (Comité Nationale D'Action Sociale)	Collège élu : Françoise GRANDE / Collège agent : Valérie BEAUFILS
Agence technique des Territoires (Vienne services)	Titulaires : Michel FAVERAU Suppléante Elisabeth MICHEL
Sentiers de randonnées – Grand Châtelleraut	Pascal DECHARTRE / Elisabeth BORDAGE
Délégué au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne FDGON	Morgan RAIFFE
Correspondant Défense	Pascal DECHARTRE
Délégués Santé (canicule, variole, iode,)	Jean-Louis MICHEL / Isabelle AUZANNEAU
Commission Contrôle des élections	Anny LAUZIER
Action Emploi	Gilles SAUVION

Les commissions municipales :

Désignation	Noms des commissaires
Développement Durable : - Environnement - Espaces verts - Cadre de vie - Sentiers de randonnées - Coupe de bois	Vice-Présidente : Elisabeth MICHEL Membres : Claude SAVATIER, Anny LAUZIER, Isabelle AUZANNEAU, Elisabeth BORDAGE, Sylvie GALOT, Romain NUEIL, Morgon RAIFFE, Séverine ESNAULT
Enseignement, Cantine, Périscolaire	Vice-Président : Gilles SAUVION Membres : Francoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL, Séverine ESNAULT, Romain NUEIL, Elisabeth MICHEL
Bâtiments Publics, Voirie, Matériel Communal	Vice-Président : Pascal DECHARTRE Membre : Jean-Francois HESLOT, Elisabeth BORDAGE, Claude SAVATIER, Yves LE MEUR, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU
Finances	Vice-Président : Gilles SAUVION Membres : Elisabeth MICHEL, Isabelle AUZANNEAU, Pascal DECHARTRE, Jean-Louis MICHEL, Anny LAUZIER, Séverine ESNAULT
Communication, Bulletin municipal, Informatique, Internet, Social CCAS	Vice-Présidente : Isabelle AUZANNEAU Membres : Yves LE MEUR, Romain NUEIL, Elisabeth BORDAGE, Pascale MICHEL, Francoise GRANDE, Elisabeth MICHEL
Culture, loisirs Commission des fêtes Associations	Vice-Président : Morgan RAIFFE Membres : Séverine ESNAULT, Sylvie GALOT, Jean-Francois HESLOT, Claude SAVATIER, Anny LAUZIER
Salles Communales	Référents : Michel FAVREAU, Gilles SAUVION, Claude SAVATIER
Cimetière	Vice-Président : Michel FAVREAU Membres : Gilles SAUVION, Francoise GRANDE
Appels d'offres	Titulaires : Pascal DECHARTRE, Gilles SAUVION, Claude SAVATIER Suppléants : Jean-Francois HESLOT, Isabelle AUZANNEAU, Anny LAUZIER
Personnel	Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Pascal DECHARTRE, Anny LAUZIER, Pascale MICHEL

Personnel municipal

Service administratif / Mairie

Valérie BEAUFILS : secrétaire de mairie

Régine ARDON : adjointe administrative (+périscolaire)

Agence postale :

Sophie DECHARTE : adjointe administrative

Service technique :

Dany PICHON : agent de maîtrise principal

Florence GALAGAIN : adjointe technique principal

Fabrice BEILLOUIN : adjoint technique

Service cantine scolaire :

Danielle BREMAUD : adjointe technique principal (agent en restauration collective)

Clarisse REGNOUARD : agent temporaire en remplacement de Mme Danielle BREMAUD

Thierry DENIEUL : apprenti en restauration collective

Service scolaire :

Katia MARNAY : ATSEM principal

Béatrice MAITRE : adjointe technique principal (garderie)

Animations et Fêtes 2021

Au moment de l'édition de ce bulletin, aucune date de manifestation n'est disponible en raison de la situation sanitaire.

Les associations ne manqueront pas de communiquer les dates de leurs manifestations lorsque cela sera possible.

Rappel des consignes sanitaires



Etat civil

Naissances



Nous avons la joie d'accueillir au sein de notre communauté :

BRODU Malo, Christophe, François, né le 16 février 2020 à Châtelleraut (86)

Fils de BRODU Hervé, Xavier, François et de GIRAULT Constance, Marie-Nelly, Camille
14, route de la Roche-Posay

NIBEAUDEAU Armand, Maxime, Dominique, né le 10 mars 2020 à Châtelleraut (86)

Fils de NIBEAUDEAU Nicolas, Jean-Paul et de PRINCET Aurélie, Martine
9, les Buffrières

BAILLOT Lily-Rose, Gwenaëlle, Marie-José, née le 04 mai 2020 à Châtelleraut (86)

Fille de BAILLOT Benjamin et de ROBIN Jessicka, Mélissa
51, rue Principale

MAIGNAND Lana, Candice, née le 29 mai 2020 à Châtelleraut (86)

Fille de MAIGNAND Maxime, Tony, Laurent et de MARQUET Noémie
21, chemin de la machine

ARRIGAULT Joshua, Noah, Romain, Christian, né le 10 septembre 2020 à Châtelleraut (86)

Fils de ARRIGAULT Romain, Frédéric, Thierry, Pascal et de SAVATIER Harmonie, Florbela
5, rue de Touraine

NOUHAUD Angela, Réjane, Jacqueline, née le 20 septembre 2020 à Châtelleraut (86)

Fille de NOUHAUD Victor, Jean et de BRETIN Charline, Réjane, Jocelyne
1, la Belle Indienne

COSTA MOREIRA Emilia, Carla, Charlie, née le 06 octobre 2020 à Châtelleraut (86)

Fille de COSTA MOREIRA Benjamin, Aurélien et de AUBIER Vanessa, Alexandra, Anne
21, route de Oyré

FRAGNET Louise, Christine, Isabelle, née le 06 octobre 2020 à Châtelleraut (86)

Fille de FRAGNET Jérémy, Cédric et de SAINT ANTOINE ABBÉ Anaïs, Marine, Suzanne
14, route de la Roche-Posay

OLALDE Eléanor, Simone, Raymonde, née le 19 octobre 2020 à Châtelleraut (86)

Fille de OLALDE Frédéric et de LAPEYRE Emeline, Nicole, Marguerite
2, route de Saint Sauveur, Malagué

DUBOIS PICHON Nélya, Bernadette, Marie-Luce, née le 24 novembre 2020 à Châtelleraut (86)

Fille de DUBOIS Olivier, Paul et de PICHON Mélanie, Julie, Marie-Luce
11, route de Lésigny

Mariage

En raison de la crise sanitaire dû au COVID-19 et de ses contraintes, il n'a pas été célébré de mariage.

5 PACS ont été signés.

Décès

Nous regrettons la disparition de certains de nos concitoyens et nous adressons à leurs familles respectives nos très sincères condoléances.

PETIT Mariette, Charlotte, Henriette veuve **COLLINET**, décédée le 16 janvier 2020 à Châtellerault (86) à l'âge de 91 ans,

GAILLARD Béatrice, Edmonde, Nicole, décédée le 11 mars 2020 à Châtellerault (86) à l'âge de 85 ans,

ROTURIER Henri, Eugène, Robert, décédé le 23 juin 2020 à Coussay-les-Bois (86) à l'âge de 85 ans,

PETIT-CLAIR Jacqueline, Marie-Thérèse veuve **DELAVALT**, décédée le 19 août 2020 à Châtellerault (86), à l'âge de 76 ans,

MORON Gilbert, Marcel, décédé le 23 août 2020 à Pleumartin (86) à l'âge de 80 ans,

LAURENT Ginette, Louisette veuve **PICHON**, décédée le 24 août 2020 à Saint-Pierre-de-Maillé (86) à l'âge de 91 ans,

CORBASSON Michèle épouse **PRIMAULT**, décédée le 18 septembre 2020 à Châtellerault (86) à l'âge de 85 ans,

PLISSON Adrien, Pierre, Michel, décédé le 02 octobre 2020 à Poitiers (86) à l'âge de 29 ans,

VERNAULT Fernande, Alice, Clotilde veuve **REYNAUD**, décédée le 10 décembre 2020 à Pleumartin (86) à l'âge de 92 ans.

A ces familles éprouvées, nous renouvelons notre sympathie.

Budgets Municipaux

Budget de fonctionnement 2020

Dépenses		
Désignation	Montant	%
Charges à caractère général	244 650 €	20,70
<i>Fournitures, travaux d'entretiens divers, services extérieurs</i>		
Charges de personnel et frais assimilés	327 400 €	27,70
<i>Salaires personnel communal et charges patronales</i>		
Autres charges de gestion courante	88 700 €	7,51
<i>Participations aux contingents, subventions, indemnités élus</i>		
Charges financières	16 000 €	1,35
<i>Remboursement des intérêts d'emprunts</i>		
Dépenses imprévues	6 700 €	0,57
Charges exceptionnelles	4 960 €	0,42
Virement à la section d'investissement	489 055 €	41,38
Opérations d'ordre	2 600 €	0,22
<i>Dotations aux amortissements</i>		
Atténuations de produits	1 700 €	0,50
TOTAL DEPENSES	1 181 765 €	100%

Recettes		
Désignation	Montant	%
Impôts et Taxes	361 851 €	30,62
<i>Impôts directs, taxes sur les pylones, droits de mutations</i>		
Dotations, subventions et participations	212 167 €	17,95
Autres produits de gestion	50 750 €	4,29
<i>Dont revenus des immeubles</i>		
Produits des services, ventes diverses	42 200 €	3,57
Atténuations de charges	4 300 €	0,36
Produits exceptionnels	1 508 €	0,13
Excédent de fonctionnement reporté	505 719 €	42,79
Opérations d'ordre	3 270 €	0,32
TOTAL RECETTES	1 181 765 €	100%

Budget d'investissement 2020

Dépenses	
Désignation	Montant
Déficit d'investissement reporté	80 026 €
Dépenses imprévues	15 500 €
Remboursement capital emprunts	60 703 €
Amortissements	3 270 €
Immobilisations corporelles	8 500 €
taille haie, aspirateur...divers	
Voirie (réfect routes+ panneaux...)	76 000 €
Equipement école	1 000 €
Aménagement centre bourg ilot st Martin	300 000 €
Maison des Assistantes maternelles (projet construction)	285 000 €
Extension de la salle polyvalente	227 500 €
Eglise st Martin	2 906 €
TOTAL DEPENSES	1 060 405 €

Recettes	
Désignation	Montant
Subventions Département, Région, Etat	158 600 €
Dotations, fonds divers et réserves	130 033 €
Emprunts	280 117 €
Opération d'ordre (dotations aux amortissements)	2 600 €
Virement de la section de fonctionnement	489 055 €
TOTAL RECETTES	1 060 405 €

Etat de la dette au 31 décembre 2020

Liste des différents prêts contractés par la commune, à savoir :

Organismes	Nature	Capital initial	taux	annuité	dernière année
Crédit Agricole	Pavillons locatifs Les Sérénides	200 000 €	3,69	16 838,82	2026
Credit Agricole	Aménagt entrées bourg	68 500 €	4,00	5 120,38	2031
Crédit Agricole	Aménagt agence postale	60 000 €	4,08	5 367,84	2024
Crédit Agricole	Achat tracteur Kubota	43 000 €	0,65	8 747,48	2021
Caisse d'Epargne	Gestion des eaux pluviales la Ratière	140 000 €	4,79	9 636,48	2033
Caisse d'Epargne	Aménagmt Centre Bourg	140 000 €	4,65	13 015,72	2022
Caisse d'Epargne	Construction remise à matériel	90 000 €	4,65	8367,24	2022
Crédit Agricole	Bibliothèque (aménagement)	100 000 €	2,84	7115,28	2032

La fiscalité directe en 2020 :

Les taux 2020 des trois taxes restent inchangés,		
	montant	taux
Taxe d'habitation	125 766 €	13,96%
Taxe foncière bâti	92 214 €	16,04%
Taxe foncière non bâti	40 010 €	33,65%
TOTAL	257 990 €	

Tarifs municipaux 2021

Locations des salles

Petite salle communale : 3, route de Pleumartin

Capacité maximale : 50 personnes

Caution : 100 €

	2021
Habitants de la commune	100€ 36€ par journée supplémentaire
Associations de la commune	Gratuit pour les manifestations à but non lucratif 100€ manifestations à but lucratif
Organismes divers	100€ Réunions auxquels participent des habitants de la commune

Salle polyvalente : 20, chemin des Préaux

Capacité maximale : 250 personnes en dîner dansant

Caution : 400 €

	2021 Habitant de la commune	2021 Hors Commune
Vin d'honneur, A G, galette des rois, conférence, spectacle divers, réunion diverse	125€	216€
Soirée théâtrale, thé dansant, baptême, communion, anniversaire, repas de famille, loto, concours de belote, dîner-dansant, dîner-débat, buffet campagnard, banquet, bal	192€	291€
Mariage	232€	444€
Exposition commerciale		364€ par jour

Locations des salles aux associations communales :

	2021
1ère location	122€
2ème location	84€
3ème location	42€
4ème location	Gratuite
Tarif spécial A P E (Association de Parents d'Elèves) – Tarif unique quel que soit la manifestation	62€

Location de mobilier communal :

Location du matériel de sonorisation

Réservé uniquement aux associations de la commune : **28 €**

Tables et bancs de kermesse

Table de 8 personnes + 2 bancs : **6 € le lot**

caution 100€

Buvette association hors commune : **25€/buvette**

caution 150€

Remorque communale : **75€**

A ajouter les frais éventuels de déchetterie et de déplacement

Vente de matériaux

Les matériaux sont vendus à prix coûtant pour une quantité limitée à 1m3 par foyer et par an. Le règlement se fait auprès de la Trésorerie des Collectivités de Châtellerault après émission d'un titre de recettes par la commune.

Garderie

1,50 € par jour et par enfant.

En cas d'horaire dépassé sans motif valable, **10 € par quart d'heure entamé.**

Service cantine

	Année scolaire 2020/2021	Année scolaire 2021/2022
Tarif enfants	3,20 €	3,20€
Tarif enseignants/ agents municipaux	5 €	5€
Stagiaire non rémunéré	Gratuit	Gratuit

Droit de place – vente au camion

Forfait de 85 € par jour

Cette redevance ne s'applique pas aux commerçants de la commune

Cimetière

Concessions de terrain :

Il est rappelé qu'une concession simple est vendue pour 3 m²

Concession cinquantenaire **125 €**

Concession trentenaire **105 €**

Concession temporaire (5ans mini) **95 €**

Cases du columbarium :

Pour une durée de 5 ans **95 €**

Pour une durée de 10 ans **105 €**

Pour une durée de 30 ans **125 €**

Les concessions sont renouvelables aux tarifs en vigueur à la date de renouvellement.

Les concessionnaires ou leurs ayants cause auront un délai de 2 ans et un jour pour user de leur droit de renouvellement.

Passé ce délai et sans manifestation de leur part, la commune reprendra possession de la case ou du terrain.

Le Conseil Municipal



Les travaux du conseil municipal

Le conseil municipal a été élu au mois de Mars 2020. Toutefois en raison de la COVID-19, sa mise en place n'a pu avoir lieu que le 26 mai 2020.

Le compte-rendu porte donc sur la fin de mandat de l'ancien conseil et le début du nouveau.

Le nouveau conseil valide une réunion mensuelle le 3ème jeudi de chaque mois, ainsi qu'une permanence d'adjoints les samedis matin.

Grand Châtelleraut

Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 27/06/19 : l'attribution de la compensation financière sera de 41 701 euros pour l'année 2020 comme les années précédentes.

Demande de fonds de concours 2019 : la demande de fond de concours n'ayant toujours pas reçu de réponse de Grand Châtelleraut ; le conseil décide de remettre le dossier entre les mains de l'avocate, Maître ABIVEN.

Conseil Départemental

Dotation 2020 :

Mr BELIN, Président du département de la Vienne, octroie à la commune de Coussay-les-Bois une dotation de 27 200 euros dans le cadre du dispositif ACTIV.

Décisions communales

L'Ilot Saint-Martin :

Ce projet global d'aménagement de centre bourg permettra en 2021 la construction de 5 maisons locatives ainsi que d'une Maison des Assistant(e)s Maternelles (MAM) pour 4 assistants(es) maternelles.

La viabilisation nécessaire de l'Ilôt sera faite pour la somme de 333 430 euros HT

La construction et l'aménagement de la M.A.M. (Maison des Assistantes Maternelles) sont budgétés à 412 360 euros HT.

L'étude de faisabilité a été réalisée par L'Agence Territoriale de la Vienne (AT86).





Salle Polyvalente :

L'extension de la salle polyvalente s'est finalisée durant l'été 2020 pour un montant de 210523€ TTC.

Les réalisations :

- Agrandissement de la cuisine avec installation d'une chambre froide,
- Augmentation de la longueur du bar
- Ajout d'un local pour le rangement des tables et des chaises
- Mise en place d'un vestiaire
- Réfection des peintures intérieures et changement des portes arrière
- Réfection du parquet central
- Réfection du plafond, chauffage et la ventilation.

Personnel :

Mme Decharte Sophie demande une disponibilité en Décembre 2019, remplacée par Mme LOUVEAU SEMPE Sarina à compter du 01/03/20. Mme Decharte Sophie a réintégré son poste en Septembre 2020.

Ecole :

La réouverture de l'école a été progressive après le confinement de mars :

- du 12 au 29 mai, en accord entre les enseignants et la municipalité, l'accueil dans 2 classes pour 20 enfants maximum a été fait. Seules 8 familles ont accepté le retour de leurs enfants.
- la mise en place d'un accueil uniquement dans la classe TPS/PS (Très Petite Section (enfant moins de 3 ans) / Petite Section (enfants 3 ans) avec rotation des enseignants.
- une modification de l'organisation du temps scolaire a été mise en place jusqu'au 4 Juillet avec un accueil sur 4 jours afin de permettre la mise en place du protocole sanitaire optimal (désinfection chaque soir, mise à disposition de gel hydroalcoolique).

Un suivi à distance a été fait pour les enfants non accueillis.

A compter du 2 juin : 3 classes ont ouvert comprenant : 6 enfants en maternelles, 9 CP, 0 CE1 et 5 CE2.

Malheureusement, la fête des écoles n'a pas eu lieu en raison des conditions sanitaires.

A la rentrée de Septembre 2020 : le RPI de Coussay et Leigné (Regroupement Pédagogique Intercommunal) a été maintenu avec le même nombre de classes.

La reprise des enfants s'est faite avec le masque dès 6 ans.

Le règlement intérieur de l'école, la charte de la laïcité ainsi que les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie ont été partagés et approuvés par les élèves et leurs parents.

Effectifs 2020/2021 : il y a 130 élèves sur le RPI.

A Coussay-les-Bois, 4 classes sont réparties :

Mme Destouches Adelina:	2 TPS	12 PS	5 MS	= 19
Mme Juillet Jocelyne :		10M.S.	12 G.S.	= 22
Mme Le Gall Anne :		22 C.P.		= 22
Mme Le Saulnier Anne :		14 C.E.	18 C.E.2	= 22

Leigné-les-Bois

Mme Carteaux Alexia :	12 CE2	12 CM1	= 24
Mr Mas Antoine :	21 CM2		= 21

A la rentrée d'octobre, un hommage à Mr Samuel. PATY a été fait avec la lecture d'une lettre simplifiée de J. Jaurès, suivi d'une minute de silence.

La municipalité a acheté 2 nouvelles tablettes pour compléter les 10 déjà en fonctionnement.

L'achat de nouveaux mini-P.C. est à envisager pour commencer à renouveler les anciens.

Les activités « T.A.P » (Temps d'Activités Périscolaire).

Depuis l'année scolaire de 2014/2015, la MCL (Maison de la Culture et des Loisirs) de La Roche Posay organise des activités sur le temps périscolaire pour les écoles du RPI de Coussay et Leigné.

Les élèves ont vu leur temps scolaire réparti sur 4 jours et demi afin de libérer du temps dans l'après-midi pour des activités visant à favoriser l'accès de tous aux pratiques culturelles, artistiques et sportives.

Tous les mardis et vendredis de 15 à 16 heures 30, La M.C.L. propose des activités de qualité pour nos élèves.

Le financement de ces activités est fait par des subventions de l'état, la CAF et le budget communal.

SOREGIES :

Renouvellement du contrat d'accès au S.I.G. (service d'information géographique) : cadastre

Un avenant à la Convention proposée par SOREGIES concernant le mécénat qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et à la dépose sur candélabre ou support béton des guirlandes lumineuses pour les fêtes de fin d'année 2020 .

Voirie :

Comme tous les ans, des travaux de voiries sont effectués. En 2020, la route des Naux,, les Brétinières le village des Draux, la route Mongon-Trainebot et une partie de la Rue de Touraine ont été rénovées.

Points divers :

- Validation de l'achat d'un défibrillateur
- Le conseil prend acte de la suppression de la taxe d'habitation (information de Mme Daviet)
- L'aide à l'apprentissage versée lors de la 1ère année de formation pour un montant de 1 525€ sera remboursée par le F.I.P.H.F.P.
- A la demande des bénévoles de la bibliothèque : il est décidé l'octroi de 1 000€ pour l'achat de livres ainsi qu'une heure de ménage par mois, effectuée par un agent communal.
- Coupes de bois : des coupes de bois sur pied dans les bois communaux au lieu-dit « le clos et le clos Tiray » sont identifiées. Le Conseil Municipal fixe le prix de vente pour les particuliers de Coussay-les-Bois à 13,50 € pour le stère bois normal, 6,50 € le stère bois blanc et 6,50 € le stère bois mort de bonne taille.
- Projet de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'atelier communal. La SOREGIES propose de travailler avec le C.R.E.R. (Centre Régional des Energies Renouvelables). Le CRER réalisera un diagnostic complet sur l'ensemble des bâtiments. L'adhésion au CRER de 300 € annuelle est validée.
- En raison de la COVID, les festivités du 14 juillet n'ont pas pu se faire cette année. La représentation théâtrale annuelle a également été annulée.
- Le déploiement des compteurs LINKY est prévu sur la commune à partir de 2024. L'ancien conseil a pris une motion contre l'installation de ces compteurs; le nouveau conseil est tout à fait en accord avec cette décision.
- Plusieurs gérants de « Food Truck » (restauration ambulante) ont demandé l'autorisation de s'installer sur la place principale en semaine. Ainsi le Lundi soir c'est Pizza, le vendredi soir Kebab/burger et le mercredi midi Fish&Chips.



Service Public

Mairie

Secrétariat :

Madame BEAUFILS Valérie *secrétaire de mairie*

Madame ARDON Régine *adjointe administrative*

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi après-midi de 14h à 17h30

Mardi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Mercredi de 9h à 12h - fermé l'après-midi

Tel : 05.49.86.23.54



Courriel : coussay-les-bois@departement86.fr

Site Internet : <http://www.coussay-les-bois.fr> - Le site Internet est en cours de mise à jour

Permanence des élus pour la réception du public et la distribution des sacs poubelles :

samedi de 10 h 30 à 12 h

N'hésitez à prendre contact avec le secrétariat de la mairie pour toutes demandes administratives :

Etat Civil : se marier, déclarer un décès, obtenir un extrait d'acte de naissance de mariage ou décès, obtenir le duplicata de son livret de famille, acheter une concession de cimetière ou de colombarium, etc...

Inscription sur la liste électorale.

Urbanisme : déposer un permis de construire ou une déclaration de travaux, consulter le cadastre.

Recensement militaire : se faire recenser (garçons et filles).

Loisirs : location de la salle des fêtes et autres services, listes des associations de la commune.

Education : école primaire, cantine, garderie.

Attention :

Les demandes de Carte Nationale d'Identité ou de Passeports ne se font plus à la mairie de Coussay les bois mais aux mairies de Pleumartin, Châtellerauld ou de Dangé Saint Romain.

Numéros de téléphone pour prendre un rendez-vous :

Mairie de Pleumartin Tel : 05 49 86 50 10

Mairie de Châtellerauld Tel : 05 49 20 20 20

Mairie de Dangé Saint Romain Tel : 05 49 86 40 01

Elections 2021 :

Le bureau de vote pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront les 13 et 20 juin 2021 sera transféré à la salle polyvalente, 20 chemin des préaux afin de respecter les règles sanitaires et les distanciations réglementaires.

Les numéros utiles :

Agence Postale Communale , 2 rue de Clamart	05 49 19 47 12
Ecole Communale , 1 place du 20 Juin 1944.	05 49 86 21 82
Bibliothèque Municipale , 11 Place du 20 juin 1944	05 49 86 06 88
Stade communal , 3route de Oyré.	05 49 23 33 51
Salle Polyvalente , 20 chemin des Préaux.	05 49 86 14 85
Gendarmerie de Pleumartin :	17 ou 05 49 86 50 05
Pompiers :	18
SAMU :	15
Centre Hospitalier Camille Guérin, Châtellerault :	05 49 02 90 90
Centre antipoison :	05 49 44 44 44
Médecins Généralistes à La Roche Posay :	05 49 86 20 06
Médecin Généraliste à Pleumartin :	05 49 90 09 09
Pharmacie de garde :	3237
Violences sur les enfants : (site internet : allo119.gouv.fr)	119
Violences conjugales : (le site internet : arretonslesviolences.gouv.fr)	3919
Infos COVID-19, 24h/24 et 7j/7 :	0 800 130 000.

Appel à volontaires pour des journées citoyennes :

Qu'est-ce que la journée citoyenne ? :

Dans une période de très grande incertitude, où chacun découvre la fragilité du vivre ensemble, il est essentiel de retisser du lien social et de redécouvrir les vertus de l'action collective. C'est pourquoi la journée citoyenne peut s'analyser comme étant une véritable fabrique de liens sociaux. En effet, chaque année les habitants d'une commune ou d'un quartier consacrent une journée pour réaliser ensemble des projets, qu'ils ont eux même proposés, dans leur commune. Cela peut aller de chantiers d'amélioration du cadre de vie, de rénovation d'équipements, de valorisation de l'histoire et du patrimoine à des projets associatifs, culturels, éducatifs ou tout simplement ludiques.

Pourquoi ?

Il s'agit de faire ensemble pour mieux vivre ensemble en permettant à chaque habitant volontaire, quel que soit son âge, son sexe, ses origines ou ses aptitudes, de devenir acteur pour sa collectivité. La Journée citoyenne permet ainsi d'impliquer chacun dans une citoyenneté active, axée sur l'engagement et la responsabilité, afin de rétablir des relations d'écoute, d'entraide et de respect. Une contribution importante face à la prégnance du consumérisme et de l'individualisme. En d'autres termes, la valorisation de chaque participant, la fierté de réaliser ensemble des projets qui contribuent au bien commun et le caractère récurrent de la manifestation favorisent réellement une dynamique de consolidation du vivre ensemble qui se maintient tout au long de l'année

Comment ? :

Si cette démarche vous intéresse et que vous avez envie d'y participer, faites-vous connaître auprès la mairie. Une fois un groupe de bénévoles formé, une réunion sera programmée pour l'organisation.

Des nouvelles de l'école :

Cette année l'école a repris avec de nombreux projets malgré le protocole sanitaire. Nous avons commencé par un travail sur la terre et les petites bêtes qui y vivent avec le CPIE de Vouneuil sur Vienne et la bibliothèque municipale de Coussay. Une exposition ainsi que des ateliers scientifiques ont pu avoir lieu dans la cour derrière l'école le samedi 10 octobre.

Le mercredi 9 décembre nous avons participé à la journée de la laïcité en décorant un arbre près de la mairie pour représenter les valeurs de notre république. Les CE1/CE2 ont chanté la chanson des enfantastiques et monsieur Nô.

Grâce à l'APE, tous les enfants de l'école ont vécu une très belle journée, jeudi 17 décembre, en assistant tout d'abord à un spectacle de jonglerie puis en ayant la joie de découvrir que le Père-Noël était passé à l'école pour nous apporter des nouveaux jeux de cour !

Lundi 1er février un spectacle surprise du « Chant des pavillons » a été proposé aux enfants dans le cadre de projet « Culture en herbe ». Un moment de poésie très apprécié dans ces moments compliqués.

Dans le cadre du projet littéraire « Histoire de lire » proposé par la circonscription de Châtellerault toutes les classes de l'école ont eu la chance de rencontrer un illustrateur après les vacances d'hiver. Les classes de maternelle ont reçu la visite d'Ella Charbon et celles d'élémentaire de Samuel Ribeyron. Les artistes ont su s'adapter à l'âge des enfants pour proposer à chacun un moment riche et agréable. Pour garder un souvenir de ce moment, la coopérative scolaire a offert à chaque enfant un album dédié par l'illustrateur.

Après plusieurs projets culturels, nous avons souhaité remettre en route le projet sportif de l'USEP. Les échanges entre classe ne pouvant avoir lieu, une rencontre par classe a été mise en place jeudi 25 mars avec l'aide de deux animateurs USEP qui nous ont aidé à la préparation et à l'encadrement de la journée. Les classes de maternelle ont effectué une demi-journée sur le thème des jeux de raquette et celles d'élémentaire sur le foot au stade de Coussay.

De prochains projets sont encore en route avec l'école d'arts plastiques de Châtellerault suivi d'une exposition à la Chapelle St Martin si cela est possible.

Comme vous le voyez malgré les masques et le protocole sanitaire parfois contraignant nous réussissons à proposer des projets riches aux élèves pour leur permettre de donner du sens à leur apprentissage mais aussi pour tout simplement leur donner plaisir de venir à l'école !



Arbre de la laïcité



Le chant des pavillons



Exposition sur la terre

SIMER – Gestion des déchets

Informations générales :

Pour le ramassage :

La collecte des ordures ménagères s'effectue toujours en porte à porte pour les habitations situées dans le bourg et en point de regroupement pour la campagne.

Elle a lieu une fois par semaine le mercredi après-midi.

Le SIMER enlève les sacs noirs pour les déchets ménagers courants et les sacs jaunes pour les déchets d'emballage, les journaux, revues et magazines.

Pensez à sortir vos sacs avant midi et à les déposer de façon bien visible pour les agents de collecte

Distribution des sacs de collecte

Le SIMER met à votre disposition des sacs transparents pour les déchets recyclables (hors verre) et des sacs noirs pour les ordures ménagères résiduelles.

Vous pouvez obtenir vos sacs en déchèterie et/ou en mairie le samedi matin, entre 10h30 et 12h (uniquement sur présentation de votre PASS Déchets).

Les sacs sont à retirer en une seule fois pour l'année.

Si vous avez perdu votre PASS Déchets, contactez le SIMER par téléphone au 05 49 91 96 42 ou sur www.simer86.fr/gestion-des-dechets/pass-dechets/

Chaque année, le SIMER achète 4 000 000 de sacs, ce qui représente un budget de 250 000 € pour la collectivité. **Pensez donc à utiliser vos sacs de façon raisonnable !**



En présentant votre PASS déchets, il vous sera remis le nombre de sacs noirs et transparents pour l'année, en fonction de la composition de votre foyer. :

1 à 2 personnes : 2 rouleaux de sacs noirs et 2 rouleaux de sacs transparents

3 à 4 personnes : 4 rouleaux de sacs noirs et 4 rouleaux de sacs transparents

5 et + : 6 rouleaux de sacs noirs et 6 rouleaux de sacs transparents

Vous avez toujours 2 types de sacs noirs :

Rouleau de 30 sacs noirs de 30 ou 50 litres

Rouleau de 30 sacs transparents de 50 litres

Les déchets sont collectés les jours fériés, à l'exception du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Les dates de rattrapage de ces collectes sont disponibles sur www.simer86.fr



Rappel :

Les points de ramassage en campagne ne servent que pour la collecte des sacs noirs ou jaunes.

Ils ne doivent pas être un lieu pour déposer vos encombrants, vos cartons importants, vos déchets dangereux ou vos bouteilles en verre.

Pour cela des déchèteries sont à votre disposition

Les déchèteries du secteur :

Deux déchèteries sont à votre service à proximité de notre commune

Déchèterie de Lésigny sur creuse

Adresse : Lieu-dit "Le Lira"

Tel : 05 49 19 18 46

Horaires d'ouverture :

1^{ER} novembre au 31 mars

Mercredi : 14h-17h

Vendredi : 14h-17h

1^{ER} avril au 31 octobre

Mercredi : 14h-18h

Vendredi : 14h-18h

Les déchets acceptés :



Dépôts de verre

Pour vous débarrasser de vos bouteilles, bocaux ou pots en verre, des containers sont mis à votre disposition au niveau des 2 déchèteries.

Un dépôt de verre se trouve également sur notre commune, à l'angle du chemin de la Machine et du chemin de la Ratière.

Déchèterie de Pleumartin

Adresse : Avenue Jules Ferry

Tel : 05 49 93 16 80

Horaires d'ouverture :

1^{ER} Novembre au 31 mars

Mardi : 8h30-12h / 14h-17h

Mercredi : 8h30-12h / 14h-17h

Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h

Vendredi : 8h30-12h

Samedi: 8h30-12h / 14h-17h

1^{ER} avril au 31 octobre

Mardi : 8h30-12h / 14h-18h

Mercredi : 8h30-12h / 14h-18h

Jeudi : 8h30-12h / 14h-18h

Vendredi : 8h30-12h

Samedi: 8h30-12h / 14h-18h

Les déchets acceptés



La redevance incitative

<https://www.simer86.fr/gestion-des-dechets/la-redevance-incitative>

Conformément à la Loi de Transition Energétique, d'ici à 2025, il nous faut diviser par deux la quantité de déchets que nous enfouissons.

Pour nous inciter à atteindre cet objectif, l'État va augmenter très fortement la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue sur chaque tonne enfouie.

En 2020, son montant est de 18€/ tonne, il passera progressivement d'ici 2025 à 65 €/tonne.

Chaque année, 22 000 tonnes sont enfouies, le surcoût serait donc supérieur à 1 million d'euros si nous n'étions pas capables de réduire fortement notre production de déchets.

Au terme d'une étude technique et d'une consultation citoyenne, les élus du SIMER se sont prononcés en septembre 2018 pour la mise en place d'une redevance incitative sur l'ensemble du périmètre syndical. Dispositif qui a déjà fait ses preuves sur d'autres territoires en matière de réduction des déchets.

Aux différentes étapes de ce projet, le SIMER communiquera régulièrement pour tenir informer les usagers.



La Redevance Incitative en question :

Qu'est-ce que la Redevance Incitative ?

La Redevance Incitative est un mode de financement qui remplace l'actuelle Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Elle sera constituée d'une part fixe correspondant à l'abonnement au service de gestion des déchets et d'une part variable calculée en fonction du nombre de levées du bac noir ou de dépôts de déchets non recyclables dans les Points d'Apports Collectifs.

Pourquoi mettre en place la Redevance Incitative ?

Les objectifs sont multiples : **réduire** les quantités de déchets enfouis, **maîtriser** les coûts du service de prévention et de gestion des déchets face à l'augmentation de la TGAP et **améliorer** les conditions de travail des agents.

Qui est concerné par sa mise en place ?

Sont concernées par la mise en place de la Redevance Incitative les communes pour lesquelles le SIMER a la compétence collecte et traitement des déchets.

Quand sera-t-elle mise en place ?

Cette modification de système de collecte des déchets, interviendra en plusieurs étapes :

- **2021** : Equipement de chaque foyer en bacs individuels de collecte (1 jaune pour les déchets recyclables et 1 noir pour les ordures non valorisables) ou en badge d'accès aux Points d'Apports Collectifs (PAC).
- **2022** : Année blanche, une phase de test des nouvelles collectes sera effectuée
- **2023** : À partir de cette date, la production de déchets non recyclables de



chaque foyer sera facturée au nombre de levées

Comment sera calculée la part incitative ?

Elle est basée sur le nombre de présentation du bac noir à la collecte. Plus la production de déchets non recyclables sera importante, plus la Redevance Incitative sera élevée.

Dois-je acheter mes bacs de collecte ?

Non, en 2021 le SIMER fournira aux usagers des bacs jaunes et noirs individuels pucés et normalisés. Seuls ces bacs pourront être collectés par nos services.

Comment réduire mes déchets ?

Il est possible de réduire rapidement sa quantité de déchets dans les bacs noirs en :

- **Triant** les déchets recyclables
- **Compostant** les déchets organiques.

De façon globale, plusieurs gestes quotidiens peuvent vous permettre de faire moins de déchets :



Dépôt / Décharge sauvage :

Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire de **68€**, majorée à 180€ si non payée dans les 45 jours.

En cas de non-paiement, le tribunal de police est saisi, le juge pourra décider d'une amende de 450€ maximum.

Si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, vous risquez une amende de 1500€ maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/existe-il-une-amende-pour-abandon-de-dechets-dans-la-rue>

Transport scolaire

Les bus aux couleurs de Grand Chatelleraut

<https://www.grand-chatelleraut.fr/pratique/deplacements/transports-scolaires>

Depuis le 1er janvier 2019, le ramassage scolaire est assuré par la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut pour les Collèges et Lycées.

Le transport scolaire pour les élèves du RPI est assuré par les communes sous couvert de Grand Châtelleraut.

La ligne 204 **Châtelleraut - La Roche-Posay (dans les deux sens)** à disposition des lycéens, est ouverte à tous les utilisateurs.

Horaires Ligne 204 :



la

LIGNE 204 CHÂTELLERAUT - LA ROCHE-POSAY		TOUTE L'ANNÉE						VACANCES	PÉRIODE SCOLAIRE		
PÉRIODE	Itinéraires	204C01R	204C02R	204C03R	204C04R	204C06R	204C07R	204C05R	204S01R	204S02R	204S05R
Jours de fonctionnement		Lundi au Samedi						L au S	Mercredi	L au V	LM & JV
Renvol(s)								(2)			
THURÉ CHÂTELLERAUT	Centre (LEPA)										17:10
	George Sand								12:08		17:10
	LEP Le Verger								12:30		17:30
	Berthelot										-
	Branly								12:37		17:40
	Gare SNCF	8:30	9:50	14:45	16:20	19:50	17:35	18:05	12:40	17:45	18:05
	Hôtel de Ville (côté Collège)*	8:33	9:53	14:50	16:23	19:55	17:38	18:10	12:43	17:50	18:10
COUSSAY-LES-BOIS	La Poste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:12
	La Belle Indienne	-	-	-	-	-	-	-	12:58	-	18:23
LA ROCHE-POSAY	Rue Principale	8:49	10:09	15:06	16:39	20:09	17:54	18:24	13:00	18:04	18:28
	Office de Tourisme (1)	9:00	10:20	15:17	16:50	20:20	18:05	18:35	13:04	18:15	18:34
YZEURES-SUR-CREUSE	Croisement de la Revaudière								13:10		18:42
	Chaviv								13:15		18:45
	Place F. Mitterrand (Musée)								13:18		18:48

TITRES	PRIX DE VENTE*
Titre Unitaire	2,50 €
10 Voyages	15 €
Mensuel	20 €
Annuel	200 €**
Mensuel Jeune	10 €
Annuel Jeune	100 €**
Coup de pouce mensuel	10 €***
Moins de 5 ans	Gratuit

* Plus d'infos : lignes-en-vienne.fr
 ** Les titres annuels peuvent être réglés en quatre fois.
 *** Bénéficiaire de l'AAH / RSA et demandeur d'emploi sur présentation de justificatif.

Horaires mentionnées en rouge ou (*) : Correspondance avec changement d'autocar à l'aire d'échange.

(1) Les jours de marché, l'arrêt est déplacé devant la Mairie
 (2) La course 204C05R fonctionne aussi le samedi en période scolaire
 Les jours fériés, les circulations sont les mêmes qu'un dimanche (sauf le 25 décembre et le 1 janvier pas de circulation)

LIGNE 204

LA ROCHE-POSAY - CHÂTELLERAUT

PÉRIODE	TOUTE L'ANNÉE						PÉRIODE S
Itinéraires	204C01A	204C02A	204C03A	204C04A	204C05A	204C06A	204S01
Jours de fonctionnement	Lundi au Samedi						Lundi au V
YZEURES-SUR-CREUSE	Place F. Mitterrand (Musée)						6:50
	Chaviv						6:55
	Croisement de la Revaudière						6:55
LA ROCHE-POSAY	Office de Tourisme (1)	6:50	9:05	12:35	15:40	16:55	7:00
COUSSAY-LES-BOIS	Rue Principale	6:58	9:13	12:43	15:48	17:03	7:00
	La Belle Indienne	-	-	-	-	-	7:11
CHÂTELLERAUT	Gare SNCF	7:13	9:28	12:58	16:03	17:18	7:21

INFORMATIONS DIVERSES DE LA MAIRIE

Le Marché :

Tous les samedis matin, la place du village s'anime !



Plusieurs producteurs locaux viennent y présenter leurs produits selon la saison, en majorité en vente directe. Parfois, des artisans locaux sont aussi présents pour faire découvrir leurs créations. En cas de mauvais temps, ils sont dans l'ancien multi-services.

Vous trouverez tous les samedis :

Les légumes de Jean-Yves et Elise du Panier de la Grillerie cultivés dans le village par Jean-Yves en culture raisonnée et en plein champ, au gré des saisons, des insectes et de la météo.

Toutes les 2 semaines :

Les fromages de chèvre de Magalie et Laurent Jomier de la Celle-Guenand à 20 km de Coussay-les-bois, leurs chèvres vont au pâturage de mars à novembre quand la météo le permet. Magalie fabrique les fromages avec le lait de la ferme.

Les œufs plein air de l'EARL LE FLECHE de Ciran 37240



Don de Chrysanthèmes

La mairie remercie l'Intermarché de Yzeures sur creuse de son geste commercial et sympathique pour la distribution gracieuse de chrysanthèmes . Ces plantes ont été installées par les services communaux dans les parterres de la commune.

Démarchage à domicile

IMPORTANT :

La Mairie ne cautionne aucune démarche commerciale sur le territoire de la Commune.

Si tel était le cas, la commune adresserait un courrier à chaque foyer.

Soyez donc vigilant aux personnes qui se présentent chez vous pour faire leur commerce et qui vous affirment qu'ils ont l'accord de la Mairie.



COMMUNIQUE DE PRESSE Poitiers, le 22 janvier 2021

Démarchage de travaux à domicile :

La préfecture de la Vienne appelle à la vigilance.

En 2020, 120 plaintes et signalements ont été adressés à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de la Vienne.

Qu'est-ce que le démarchage ?

Dans la plupart des cas, après avoir fixé un rendez-vous par téléphone, un commercial se déplace au domicile du consommateur et lui propose des travaux souvent très onéreux et parfois inutiles. Les consommateurs âgés et isolés sont particulièrement concernés par ces pratiques. Bien qu'autorisé, le démarchage à domicile est encadré par une réglementation précise.

Quelles sont les anomalies les plus courantes ?

Les devis ou bons de commande sont souvent imprécis ou mal détaillés sur les prix ou le contenu des prestations. L'entreprise n'est pas toujours bien identifiable. Certains commerciaux repartent avec les documents, sans laisser d'exemplaire à leurs clients. D'autres font signer un document selon lequel le consommateur demande que les travaux soient exécutés immédiatement afin de contourner le délai de rétractation de 14 jours.

Des aides sont promises alors que les travaux n'y sont pas éligibles. Les démarcheurs reviennent proposer de nouveaux travaux, souvent inutiles, alors que le consommateur ne souhaite plus être démarché. Les travaux comportent parfois des malfaçons et obligent à recourir à une autre entreprise pour réparer les dégâts causés.

Quels sont les droits du consommateur ?

Le consommateur peut se rétracter dans un délai de 14 jours à compter de la signature des travaux sans avoir à se justifier, en adressant à l'entreprise le formulaire type de rétractation obligatoirement joint au devis/bon de commande.

Aucun paiement ou contrepartie financière (par exemple, un chèque, même non encaissé) ne doit être remis au démarcheur avant un délai de 7 jours à compter de la signature.

Le consommateur peut mettre fin à la discussion à tout moment, sans avoir à se justifier ni à signer quoi que ce soit.

Si le démarcheur se montre insistant, voire agressif, il convient d'appeler immédiatement les services de police ou de gendarmerie.

Pour éviter les appels téléphoniques intempestifs, le consommateur peut s'inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique en utilisant le site **www.bloctel.gouv.fr**.

Si, malgré tout, les appels continuent, il est possible de les signaler sur le même site Internet en renseignant le numéro de téléphone de l'entreprise ainsi que son identité dans la mesure du possible.

Depuis la loi du 24 juillet 2020, il est interdit de démarcher de nouveaux clients pour leur proposer la vente d'équipements ou la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

En 2020, la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vienne a ainsi infligé une amende administrative de 67 213 € à l'encontre d'une société qui démarchait par téléphone des consommateurs inscrits sur Bloctel.

Quelles sont les précautions à prendre ?

si j'ai des travaux à effectuer, je fais réaliser plusieurs devis et je prends le temps de comparer les prix ; les prix doivent être détaillés le plus précisément possible ;

si je demande à bénéficier d'aides financières, je ne signe aucun engagement avant d'avoir eu l'accord ferme et définitif de l'organisme financeur ;

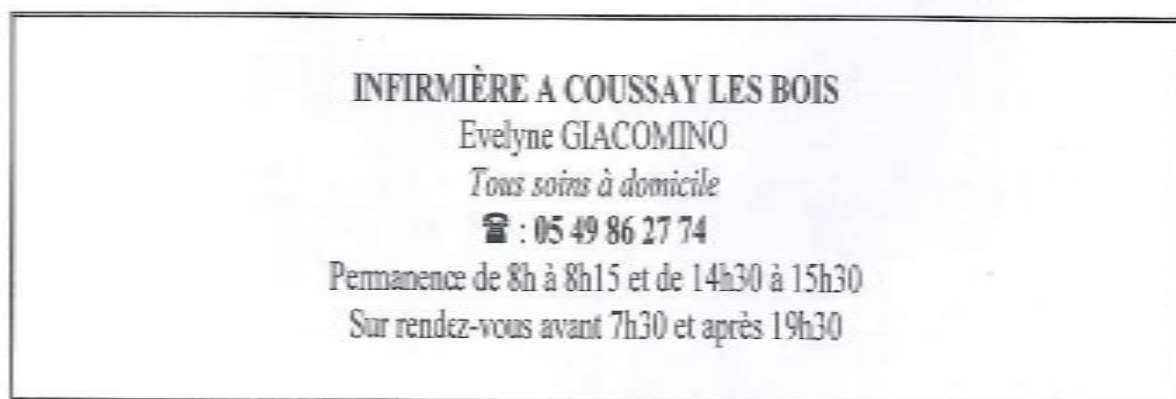
je ne signe aucun document si je ne souhaite pas faire de travaux, même si le commercial me dit que ma signature ne m'engage à rien ;

L'identité du professionnel doit être exempte d'ambiguïté : les documents doivent comporter la dénomination de l'entreprise, sa forme juridique, son numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés, son numéro de TVA le cas échéant, l'adresse du siège social, ses coordonnées téléphoniques et électroniques, les coordonnées de son assureur en responsabilité professionnelle, les coordonnées du médiateur de la consommation dont il dépend pour le règlement des litiges

Vous pensez avoir été victime d'une pratique illicite ?

Contactez la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vienne aux coordonnées suivantes : DDPP de la Vienne 20 rue de la Providence BP 10374 86 009 POITIERS
Tel : 05 17 84 00 00 / Courriel : ddpp@vienne.gouv.fr

Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle
Mél anne-laure.jouteaux@vienne.gouv.fr



Bien vivre ensemble

Nous profitons aussi, de ce bulletin pour faire un petit rappel concernant les réglementations afin d'éviter tous problèmes de voisinage.

Bruits :

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc... dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ❖ Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h
- ❖ Samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- ❖ Dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

Propreté de notre commune

Si la propreté constitue un élément essentiel de la qualité de vie des habitants, elle dépend aussi du civisme de chacun. Aussi chaque citoyen se doit de respecter les lieux publics ainsi que leurs compagnons à quatre pattes, ceci afin que les lieux entretenus par nos agents restent propres.

Prendre soin de notre station d'épuration

Ayez une attention toute particulière lorsque vous jetez vos déchets dans les **WC, éviers, lavabos** : ne mettez que les déchets autorisés.

Certains **produits « toxiques » ne doivent pas être rejetés** dans le réseau (*risque de détérioration des plants*) : solvants, matières de vidanges, résidus de pesticides ou de désherbants, produits d'entretien nocifs en grande quantité, etc...

Les **huiles et graisses alimentaires usagées**, rejetées en quantité dans les égouts, viennent également boucher les canalisations ou colmater les alimentations des bassins.

Ces produits doivent être emmenés en déchetterie.

TYPES DE PRODUITS ➤		OÙ LES JETER ➤	CONSÉQUENCES
	Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
	Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
	Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
	Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
	Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.

Le brûlage des déchets verts

Pour rappel, l'arrêté préfectoral n°2015-PC-031 du 29 mai 2015 régit l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts dans le département de la Vienne.

Le brûlage des déchets verts produits par des collectivités locales, des organismes publics ou parapublics, des sociétés d'entretien des espaces verts et des particuliers, est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne.

Ces déchets verts sont donc à déposer en déchetterie.

Ces dispositions ont été prises pour renforcer la prévention des incendies et préserver la qualité de l'air.

Vous pouvez être assujéti à une amende en cas d'infraction.

Le dispositif « La participation citoyenne »

Depuis le 30 avril 2019, Elise Michel, Daniel Millon, Jean-Paul Prévost, Pascal Berthon, Patrice Hérault, Joël Yaux et Anthony Lewin, citoyens de la commune, se sont portés volontaires pour être référent bénévole de la commune auprès de la gendarmerie.

La démarche de Participation Citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement et vise ainsi à développer un comportement citoyen de nature à mettre en échec la délinquance, les vols, etc.... et ceci en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité, plus particulièrement avec la gendarmerie dans notre milieu rural.

La lutte contre la délinquance et notamment contre les vols, constitue une priorité pour les services de l'État.

Attention, ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie. Ce protocole est strictement encadré par la Gendarmerie Nationale qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Il encourage la population à adopter une attitude vigilante, à renforcer la tranquillité au cœur des foyers et à générer des solidarités de voisinages ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier par l'intermédiaire de référents choisis sur la commune.



SORÉGIES

Une prime pour vos travaux !

Rénovez votre logement (changement de mode de chauffage, isolation...) et bénéficiez de la « Prime économies d'énergie » de SORÉGIES.

Selon votre niveau de revenus, vous pouvez recevoir la prime classique, une prime bonifiée ou une prime **Coup de pouce SORÉGIES**.

Pour connaître les modalités, les offres et les montants des primes, c'est très simple :

Téléchargez votre **dossier Prime économies d'énergie**

Complétez le bilan avant travaux ;

Renvoyez-nous le dossier accompagné de votre dernier avis d'imposition et de votre devis non signé, **avant le début de vos travaux**.



IMPORTANT :

Vous ne devez pas signer vos devis avant d'avoir reçu notre lettre d'engagement ;

Vos travaux doivent être impérativement effectués par des professionnels reconnus Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)

<https://www.soregies.fr/une-prime-pour-vos-travaux-29830.html>

Bénéficiez du Coup de pouce SORÉGIES

Dans le cadre du dispositif des **certificats d'économies d'énergie (CEE)**, SORÉGIES participe à l'opération « **Coup de pouce chauffage** » et « **Coup de pouce isolation** » mise en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Cette opération a pour objectif d'inciter financièrement les ménages à **rénover leur moyen de chauffage ou encore isoler leur logement**.

Les primes sont versées par SOREGIES, signataire de la Charte « Coup de pouce » pour vous aider à réaliser des économies d'énergies dans votre logement.

Ces travaux vous permettront de :

Réduire votre facture d'énergie ;

Améliorer votre bien-être en apportant un confort supplémentaire à votre logement ;

Participer à la lutte contre le réchauffement climatique en diminuant les émissions de gaz à effet de serre ;

Valoriser votre logement en l'équipant de solutions performantes.

EAUX DE VIENNE : Pour tout savoir de l'eau du robinet

Eaux de Vienne-SIVEER est une structure publique qui prend en charge la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif sur une grande partie du département de la Vienne.

Combien vous coûte votre eau ?

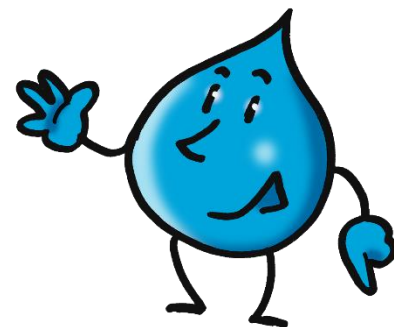
Depuis 2018, tous les abonnés d'Eaux de Vienne paient leur eau potable au même prix. Quel que soit votre lieu d'habitation, le mètre cube d'eau vous revient à 2,28€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m3 consommés*.

L'équité entre les abonnés est ainsi assurée.

Et pour les professionnels ?

Des tarifs spécifiques ont été mis en place pour certaines activités agricoles et industrielles. Eaux de Vienne soutient ainsi les agriculteurs pratiquant une agriculture durable en leur proposant un tarif spécifique de vente d'eau. Cela fait partie des nombreuses actions entreprises par votre organisme public pour s'engager dans une démarche de préservation de la qualité de l'eau potable. Plus d'infos sur : eauxdevienne.fr > Accès Usagers > Je suis un professionnel.

* tarif communiqué sur la base de la TVA actuelle à 5,5% et du taux de redevance pollution le plus couramment répandu (soit 60 euros HT d'abonnement et 1,43 € HT/m3).



Pourquoi boire l'eau du robinet ?



L'eau du robinet coûte jusqu'à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille.

80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.

Eau du robinet : approximativement 0,0022€ le litre.

Eau en bouteille : à partir de 0,17 € le litre.

L'eau du robinet est aussi plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne.

Disponible 24 h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.

Maîtriser votre consommation d'eau

Chacun peut, à son niveau, faire évoluer ses habitudes de consommation d'eau afin de ne pas la gaspiller.

Quand on voit les périodes de sécheresse que l'on connaît à répétition, adopter de bons réflexes, c'est participer à la préservation d'un bien irremplaçable, l'eau.

Voici quelques conseils utiles :

Dans la cuisine, nettoyer vos légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser les plantes.

Dans la salle de bain, fermer les robinets pendant le nettoyage des mains et le brossage des dents. Supprimer rapidement vos fuites d'eau : un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus par jour. Une chasse d'eau qui fuit, c'est 1 000 litres d'eau perdus quotidiennement !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur eauxdevienne.fr > Espace Environnement > La production de l'eau du robinet > Eco gestes.

Abonnez-vous également à la page Facebook d'Eaux de Vienne et à sa chaîne vidéo You Tube pour avoir accès aux actualités de votre syndicat d'eau et à des conseils pratiques.

Syndicat Energie Vienne : Plateforme « Rénover Facile »

Quoi ?

Rénover FACILE est une Plateforme sur la rénovation de l'habitat, gratuite et non commerciale. Aucune prestation n'est vendue sur la Plateforme.

Pourquoi ?

Les objectifs de cette Plateforme « 3 en 1 » :

- Sensibiliser/informer les particuliers sur la rénovation de l'habitat ;
- Mettre à disposition des outils neutres de simulation de travaux et d'aides (simulateur du gouvernement) ;
- Orienter les particuliers vers les interlocuteurs locaux.

SOREGIES, qui lutte contre la précarité énergétique, est également mentionné en tant que fournisseur d'énergie pour l'obtention d'aides et de conseils afin de réduire sa facture d'énergie.

Par qui ?

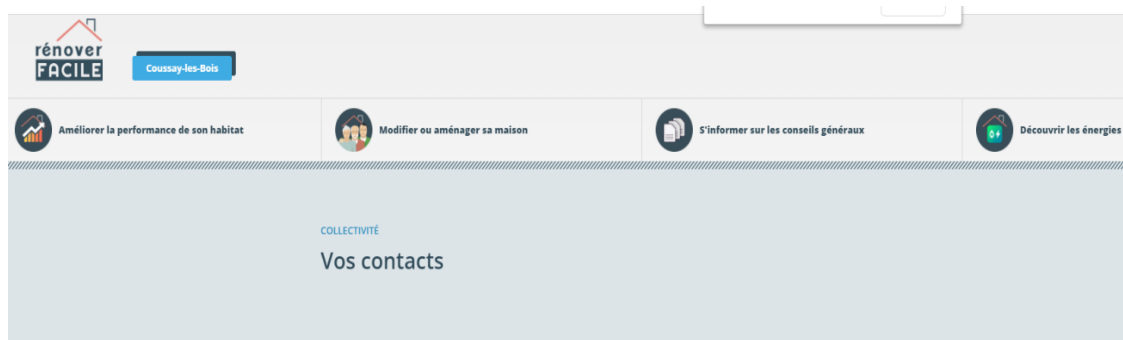
La Plateforme a été développée par ODEYS, réseau d'appui à la construction et à l'aménagement durables en Nouvelle Aquitaine, en lien avec les acteurs de la rénovation énergétique (Région Nouvelle-Aquitaine, FFB, CAUE...).

Rénover FACILE a été labellisé « engager pour FAIRE » par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et l'ADEME.

Comment ?

Même si l'ensemble des plateformes est accessible sur le site du Syndicat ENERGIES VIENNE, chaque commune reste la meilleure ambassadrice de sa propre Plateforme Rénover FACILE.

<http://coussay-les-bois.renoverfacile.fr/>



Action Caisse Locale – Crédit Agricole

Nos actions sur la commune :

Remise de plastron jaune pour les sorties pédagogiques des écoles maternelle et primaire.
=> Financer par la Caisse locale de Pleumartin.





CHÂTELLERAULT

Bât. l'Atelier
209 Grand' Rue de Châteauneuf
86100 CHATELLERAULT
Tel. : 05 49 20 04 20
Fax : 05 49 20 04 29
Mail : contact@mlnv.fr

LOUDUN

Téléport 6
2 rue Fontaine d'Adam
86200 LOUDUN
Tel. : 05 49 22 40 89
Fax : 05 49 22 58 80



LA MISSION LOCALE

Depuis plus de 30 ans, la Mission Locale Nord Vienne (MLNV) Vienne accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, et ayant besoin de conseils et d'informations pour s'insérer professionnellement et socialement.

Service public de proximité, nous aidons ces jeunes à trouver des solutions pour avancer dans leur vie professionnelle et quotidienne. Les demandes sont variées : faire le point sur son orientation, rechercher une formation, être conseillé dans sa recherche d'emploi, s'informer sur les aides utiles au quotidien (logement, santé, mobilité, etc.). Un accompagnement individuel et personnalisé est assuré par des conseillers en insertion professionnelle, avec une prise en compte globale des besoins et attentes de chacun.

La Mission Locale Nord Vienne propose également une offre de services à destination des entreprises. Ce service passe par une orientation RH adaptée pour des projets de recrutement, une valorisation des métiers auprès du public et une favorisation des rencontres avec les jeunes au travers de visites d'entreprises ou de relations de parrainage.

L'atout de la Mission Locale est son ancrage sur le territoire du Nord Vienne. En effet, son siège est à Châtellerault, mais elle intervient aussi en proximité dans le cadre de permanences sur plusieurs communes environnantes dont Pleumartin et La Roche-Posay.

Delphine BOYER, Conseillère en Insertion Professionnelle, assure les permanences sur rendez-vous :

- À Pleumartin : au Centre Social (*Avenue Jourde*)
les lundis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ;
- À La Roche-Posay : à la Maison de la Culture et des Loisirs – MCL (*Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny*) les mercredis de 9h à 12h.

Pour toutes informations sur les activités et les services de la Mission Locale, et pour prendre rendez-vous, merci de contacter l'association :

Téléphone : 05 49 20 04 20

Email : contact@mlnv.fr

Site web : www.missionlocalenordvienne.fr

Réseaux sociaux (Facebook , Instagram , Twitter , Snapchat , LinkedIn , Youtube ) :
Mission Locale Nord Vienne

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers

Chaque jeune âgé de 16 à 25 ans est dans l'obligation de se faire recenser pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette journée est obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'Etat.

L'administré est vivement invité à fournir une adresse de messagerie valide lors du recensement. Les agents du CSNJ chargés des administrés sont joignables au numéro unique indispensable à toute demande : 09 70 84 51 51.

La cellule relations publiques du CSNJ reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?**

A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : **le recensement est obligatoire.**

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ***.

Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

- J'ai entre 16 et 25 ans
- Je m'inscris en quelques clics
- Je m'informe de A à Z



MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.



- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SURFE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte.

Le chef de Centre du service national et de la jeunesse de Poitiers et l'ensemble du personnel vous présentent leurs vœux les plus sincères pour cette année 2021



La Maison de la Culture et des Loisirs (MCL)



La

MCL, c'est un large éventail d'activités qui s'adresse à tous les âges et tous les publics.

<http://www.mcllarocheposay.fr/>

25, avenue de Lattre de Tassigny – 86270 La Roche-Posay
accueil@mcl-larocheposay.fr / 05 49 86 17 11

Ses missions :

Être un espace convivial, ouvert à tous

Développer les activités existantes et en créer de nouvelles.

Mener à bien son projet associatif en concertation avec ses adhérents, ses habitants et ses partenaires.

Nota : La MCL, c'est aussi un centre de ressources notamment pour les autres associations qui peuvent y trouver accueil, conseil et accompagnement.

La MCL, votre centre social intercommunal, revendique sa place et son rôle dans l'animation et le développement socio-culturel de notre territoire.

Statuts : association loi 1901, agréée jeunesse et Sports et centre social.

Inscription :

La carte d'adhésion est obligatoire pour pratiquer les activités.

(validité de septembre 2019 à août 2020)

- 10 € : Adultes,
- 5,5 € : moins de 16 ans, étudiants, chômeurs.
- 15 € : adhésion « famille » (parents et enfants).

Cette carte vous permet d'être couvert par notre assurance responsabilité Civile, de participer à l'assemblée générale et d'élire vos représentants au sein du conseil d'administration.

Une adhésion saisonnière est proposée à 5,5 € (ou 3,5 € avec Pass' Curistes) pour les personnes de passage, curistes et touristes, avec possibilité de paiement à la séance.

Centre d'Animation de la Vie Associative
MCL de la Roche-Posay

VOUS ÊTES BÉNÉVOLE ?
LE "CAVA" EST LÀ POUR VOUS !

ACCOMPAGNER

- En individuel ou en collectif sur des questionnements divers autour de la gestion ou la vie des associations
- Espace ressources : partage d'informations du Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles 86 (CRIB)
- Formations : au niveau local, départemental ou régional sur différents domaines et recensement des besoins pour mise en place de formations à suivre

ANIMER

- Ateliers "partage de savoirs" pour développer des compétences variées : communication, gestion des associations, ...
- Troc'temps : mettre en relation des associations en quête des bénévoles et des habitants ayant du temps à offrir

COMMUNIQUER

- Newsletter Assoc'Infos pour partager des informations variées auprès des dirigeants associatifs des Vals de Gartempe et Creuse
- Répertoire des associations : avec un groupe de travail formé de bénévoles, réédition d'un répertoire des associations du territoire

Vous avez une question, une idée, une demande ...

PRENDRE CONTACT

Animatrice Vie Associative
Isabelle NASSERON
07.82.80.37.70
i.nasseron@mcl-larocheposay.fr

MCL La Roche-Posay
25 Av de Lattre de Tassigny 86270 LA ROCHE-POSAY
www.mcllarocheposay.fr 05 49 86 17 11

CLIC Mutualité Centre local d'information et de coordination

Ce service a pour vocation d'aider les personnes âgées dans tous les aspects de la vie quotidienne, l'accès aux soins, l'accès aux services et aux établissements en fonction de leurs besoins et attentes, et d'apporter des réponses sur la qualité et le confort de vie (habitat).

Mandaté par le Conseil Départemental de la Vienne, le CLIC est un service qui agit en toute impartialité vis-à-vis de l'ensemble des organismes intervenant à domicile.

Pour qui ?

Le CLIC s'adresse à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans, leur entourage et les professionnels qui interviennent auprès d'elles.

Son fonctionnement :

Une coordinatrice intervient au domicile des personnes âgées afin :

- d'évaluer leurs besoins,
- leur proposer un plan d'aide adapté,
- coordonner les différents professionnels à domicile,
- les accompagner dans les démarches,
- assurer un suivi de leur situation et de leur prise en charge pour l'adapter si nécessaire.

Le CLIC met également en place des actions collectives de prévention et d'information, au moyen notamment de conférences, d'ateliers, des groupes de soutien et d'écoute, organisées en tout lieu sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

Son secteur d'intervention :

Le service intervient sur les secteurs suivants :

Cantons de Mirebeau, Neuville du Poitou, Pleumartin, Saint Georges les Baillargeaux, Saint Julien l'Ars, Chauvigny

Communes d'Angles sur l'Anglin, Beaumont, Chouppes, Saint Pierre de Maillé et La Bussière
Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers, avec les communes de Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil du Poitou, Croutelle, Fontaine le Comte, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Saint benoît et Vouneuil sous Biard

Les services administratifs du service sont présents à Poitiers, mais également au sein de l'antenne de Pleumartin.

Engagement qualité :

Le CLIC, comme tous les établissements sociaux et médico-sociaux, est soumis au régime des évaluations interne et externe. Les professionnels du service ont d'ores-et-déjà initié les travaux autour de leur première évaluation, qui à terme permettra d'améliorer encore le service proposé.

Prise en charge financière :

Les prestations réalisées par le Service sont entièrement gratuites pour l'utilisateur (financement assuré par le Département de la Vienne).

Contact :

CLIC Mutualité 60-68 Rue Carnot-CS3020986005 POITIERS CEDEX Tél. 05 49 00 44 69 Horaires d'ouverture : 9 h/12 h 30 et 14 h/17 h Responsable : Flavie BILLY clic-mutualite@mutualite86.fr Spécialité : Coordination gériatrique	CLIC Mutualité PLEUMARTIN Pôle évaluateur Caisses de retraite 3 avenue Jourde – 86450 PLEUMARTIN Tél. 05 49 90 30 90 Horaires d'ouverture : Accueil sur rendez-vous. Responsable : Flavie BILLY flavie.billy@mutualite86.fr Spécialité : Coordination gériatrique
--	---

Aide à Domicile en Milieu Rural

L'association ADMR DE PLEUMARTIN intervient sur les communes de Chenevelles, Coussay-les-Bois, La Puye, Leigné-les-Bois, Lésigny, Mairé, Pleumartin, Saint-Pierre-de-Maillé et Vicq-sur-Gartempe.



Contact :

ADMR

6, avenue Jourde

Tel : 05 49 23 33 26

E-mail : info.assopleumartin.fede86@admr.org

Horaires

Lundi : 9h00-12h15 Mardi : 13h30-16h30

Mercredi : 9h00-12h00

Vendredi : 9h-12h15 / 13h30-16h30

Services proposés par cette association :

Ménage - Repassage

Services pour personnes en situation de handicap

Services pour seniors

Soutien aux familles

Transport accompagné

Téléassistance

Pourquoi choisir l'ADMR ?

La proximité

Notre réseau est présent sur l'ensemble du territoire. Il y a forcément une association ADMR proche de chez vous !

La dimension humaine

Au-delà de la prestation technique, l'humain est au cœur de notre action.

L'expérience

70 ans d'expérience et une forte capacité d'innovation pour vous apporter le meilleur service

La qualité de service

Le réseau ADMR est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services pour la satisfaction de ses clients.

Une offre globale

A chaque besoin, une solution. Grâce à un large panel de services proposés, nous répondons à l'ensemble de vos besoins.

Toujours une solution

Les salariés et les bénévoles de l'ADMR sont à votre écoute pour trouver la solution adaptée à vos besoins.

Présence Vertes Services



Présence Verte Services 86, à vos côtés au quotidien depuis plus de 25 ans

Depuis 1993, notre équipe met son expérience de la téléassistance et du portage de repas à votre service.

Nous intervenons dans toute la Vienne, des grandes villes aux petits villages de campagne.

Membre du réseau national Présence Verte, nous œuvrons également aux côtés de la Mutualité Sociale Agricole et des associations Générations Mouvement et Familles Rurales.

En 2019, plus de 1200 abonnés ont ainsi bénéficié de la téléassistance et près de 200 000 repas ont été distribués.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Présence Verte par :

Téléphone au : 05 49 44 59 99

Courriel : pvs@poitou.msa.fr

Internet : presenceverte.com

Adresse de Présence Verte :

37, rue du Touffenet

86000 POITIERS

8h30 à 12h / 13h30 à 16h30



SORTIR PLUS

Bénéficiez d'un accompagnement lors de vos sorties

<https://www.ag2rlamondiale.fr/tous-nos-services/trouver-un-moyen-de-transport-pour-vous-deplacer-avec-l-avancee-en-age-avec-le-service-sortir-plus>

Contactez le **0971 090 971** (prix d'un appel local)

Le contexte

Avec SORTIR PLUS, service développé par l'Agirc-Arrco, vous pouvez vous rendre à la gare, chez le coiffeur, retrouver des amis, faire des courses, voir des spectacles...à pied ou en voiture, la destination est celle de votre choix.

À noter : vous pouvez également être accompagné d'un proche pour un rendez-vous médical.

A partir de quel âge puis-je en bénéficier ?

A partir de 75 ans, et sans limite d'âge.

Un conseiller SORTIR PLUS organisera avec vous votre sortie.

Le choix de l'accompagnateur

L'accompagnateur est salarié d'un organisme d'aide à domicile ou de transport accompagné, agréé par votre caisse de retraite complémentaire, choisi par SORTIR PLUS pour ses compétences dans le domaine.

Si vous connaissez un organisme agréé par votre caisse de retraite complémentaire, vous avez la possibilité de choisir votre accompagnateur, sous réserve de sa disponibilité. Pour cela, il vous suffit de le signaler à votre conseiller SORTIR PLUS lors de l'organisation de chaque sortie.

Le déroulement

Votre accompagnateur se rendra à votre domicile à l'heure convenue entre votre conseiller SORTIR PLUS et vous.

L'accompagnateur vous accompagne à l'endroit défini

Une fois arrivé à destination, l'accompagnateur pourra, selon votre choix, vous attendre ou se rendre avec vous à votre activité.

L'accompagnateur vous raccompagne chez vous à l'heure souhaitée

Quel est le mode de paiement pour régler le service sortir plus ?

Le paiement de ce service s'opère par le biais d'un Chèque Emploi Service Universel (CESU) Sortir Plus. Les chèques Sortir Plus permettent uniquement de payer cette prestation.

Chaque chéquier d'une valeur de 150€ vous sera envoyé à votre adresse ou celle d'un de vos proches, dans la limite de 3 chèquiers par an.

Une participation financière est nécessaire : 15€ pour le premier chéquier, 20€ pour le second et 30 € pour le troisième. Ces chèquiers sont valables durant une année civile et peuvent être utilisés jusqu'à la fin janvier de l'année suivante.

Combien cela va-t-il me coûter ?

Le coût de chaque sortie est fonction de la distance et du temps de trajet

Le montant et le nombre de chèques Sortir Plus sera fixé avec vous lors de l'organisation de chaque sortie

Le service SORTIR PLUS est financé par l'action sociale AG2R LA MONDIALE et fait partie de l'offre de services AGIRC-ARRCO.

La conciliation en justice

Texte du Ministère de la Justice

Qu'est-ce que c'est ?

Evolution de la justice vers un monde apaisé !

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne.

Elle peut intervenir en dehors de tout procès ou devant un juge ou être délégué à un conciliateur de justice.

Les litiges concernés et le champ d'action : relations entre bailleurs et locataires, litiges de la consommation, problèmes de copropriétés, litiges entre commerçants, litiges entre personnes, litiges et troubles du voisinage.

Mais exceptions faites des affaires pénales, des conflits du travail, des affaires familiales et des conflits entre administrés et administration.



Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé sur proposition du juge des contentieux de la protection par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel.

Comment saisir le conciliateur ?

Le conciliateur de justice est saisi de la propre initiative d'une des parties : une simple prise de rendez-vous en mairie de Châtelleraut ou au Tribunal de proximité de Châtelleraut suffit. Il peut aussi être saisi par un juge des contentieux de la protection dans le cadre d'une conciliation déléguée.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Le déroulé d'une conciliation : deux chemins mènent à la conciliation.

La conciliation conventionnelle

Le conciliateur peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir alors, la juridiction compétente si elles le souhaitent.

La conciliation déléguée

Avant l'audience au tribunal, le juge propose aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.

La conciliation est confidentielle

En cas d'échec, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice rédige un constat d'accord. Le juge des contentieux de la protection peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

Le frelon asiatique

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Defense-et-protection-civile/Le-frelon-asiatique>

Le frelon à pattes jaunes (ou frelon asiatique) est apparu récemment sur le territoire français et connaît une expansion rapide notamment dans l'Ouest du pays. La Vienne n'échappe pas à ce phénomène, suscitant des inquiétudes pour la plupart non justifiées.

Le frelon asiatique et l'homme :

Est-il dangereux pour l'homme ?

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères (guêpes, frelons communs, bourdons). Son agressivité est très faible, excepté s'il se sent menacé.

La construction de leurs nids, le plus souvent à la cime des arbres (75 % des nids sont à plus de 10 mètres de hauteur) limite les risques pour les humains.

Il est cependant recommandé de ne pas approcher les nids et de ne pas chercher à les détruire sans l'aide de professionnels.

Sa piqûre est-elle dangereuse ?

Le venin du frelon asiatique n'a rien de particulièrement toxique.

Les piqûres causent généralement une simple réaction locale (enflure, démangeaison) qui n'est pas dangereuse sauf en cas de piqûres à certains endroits du corps comme les yeux ou de piqûres multiples.

Par ailleurs, tout comme les piqûres de guêpes, l'hypersensibilité immédiate au venin chez un sujet allergique peut entraîner l'obstruction des voies aériennes supérieures et/ou de fortes réactions allergiques et/ou de forte réaction en cas de piqûres multiples.

Seuls ces cas très rares nécessitent de consulter un médecin.

La destruction des nids de frelons asiatiques

Peut-on encore éradiquer le frelon asiatique ?

Il est maintenant largement répandu sur le territoire français. Il n'est plus possible de l'éradiquer.

Doit-on détruire systématiquement les nids de frelons asiatiques ?

Il n'est pas utile de détruire systématiquement les nids de frelons asiatiques.

Seuls les nids en activité situés à proximité des lieux de vie ou de loisirs (à moins de 10 mètres) peuvent être détruits.

Il est inutile de faire détruire un nid en hiver. A cette saison, ils sont vides et ne présentent aucun danger pour l'homme ; ils ne seront jamais réinvestis.

Qui peut détruire des nids ?

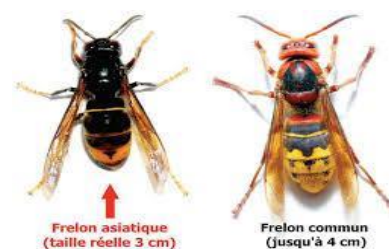
La destruction des nids d'hyménoptères (frelons communs ou asiatiques, guêpes..) ne relève pas d'une mission de service public.

Deux cas peuvent se présenter :

Sur le domaine privé : vous devez faire appel à une entreprise professionnelle privée qui relève de l'activité « Services de désinfection, dératisation et désinsectisation ».

En cas de carence l'intervention des sapeurs-pompiers pourra avoir lieu, après identification des critères de risques et d'accessibilité. Celle-ci fera l'objet d'une facturation au bénéficiaire de la prestation.

Sur le domaine public, la voie publique, un lieu public d'accès libre, dès lors qu'il y a un risque particulier pour des tiers (une école, une rue passante, un square, etc...) : les sapeurs-pompiers pourront être appelés. Ils effectueront la reconnaissance du site et des risques, et procéderont éventuellement à la destruction du nid.



Il est déconseillé de détruire un nid par ses propres moyens.

Tirer au fusil dans un nid de frelons est inutile et dangereux.

Le piégeage des reines fondatrices est prohibé sauf pour défendre les ruchers.

Prise en charge de la destruction du nid

Dans le contexte réglementaire actuel, les particuliers qui ont engagé ou souhaitent engager des frais pour détruire un nid ne peuvent exiger la prise en charge des factures par les services de l'État.



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre de volaille sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire)

Moustique tigre « Aedes albopictus » et lutte anti-vectorielle

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-aedes-albopictus-et-lutte-anti-vectorielle>



Le moustique tigre, espèce particulièrement agressive envers l'homme pendant la journée et potentiellement vectrice de maladies, réapparaît dans nos villes. Pour limiter au maximum les risques d'infection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de lutter contre sa prolifération.

Dans le sud de la région le moustique est là depuis début mai, soit depuis 1 mois déjà. Dans ce cadre, la mobilisation de la population est primordiale. Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à cette lutte.

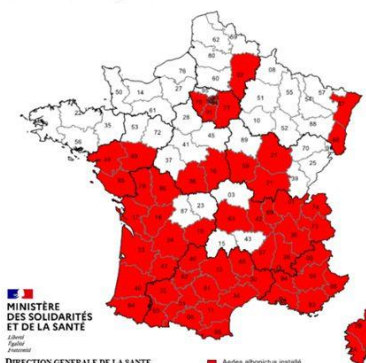
Reconnaitre et signaler le moustique tigre

Le moustique *Aedes albopictus* est un moustique d'origine tropicale, également appelé moustique tigre en raison des zébrures qui parcourent son corps et ses pattes. Il est de petite taille (environ 5mm) et pique en journée.

Vous l'avez reconnu ? Signalez-le !



Carte des départements où l'installation d'*Aedes albopictus* est connue au 1er janvier 2020



L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition.

Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place. Particulièrement dans les départements où il n'est pas encore implanté (23 et 87)

Rendez-vous sur le site :

signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Un questionnaire vous permettra notamment de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre.

Comment lutter contre le moustique tigre ?

#1 : En supprimant ou vidant tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie pour empêcher le moustique tigre de pondre et de proliférer !

La femelle pond dans de très petites quantités d'eau principalement dans nos jardins : l'équivalent d'un bouchon renversé lui suffit !

- Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie : la saison dernière, en Gironde, plus de 50% des gîtes larvaires découverts logeaient dans un récupérateur d'eau.
A savoir : même un récupérateur d'eau de pluie est fermé d'un couvercle, le moustique peut entrer et ressortir par la gouttière ! Les solutions : tendre une moustiquaire ou un tissu entre la sortie de la gouttière et la surface de l'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.
- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.
A savoir : Vous pouvez mettre du sable dans les soucoupes de pots de fleurs pour absorber l'humidité.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et notamment les regards où de l'eau peut stagner.
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins...) avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage

#2 : En évitant les piqûres de moustique lors de son voyage

Malgré le contexte actuel de limitation du trafic international, la vigilance reste de mise. Dès la reprise des voyages longues distances, restez particulièrement attentifs aux piqûres de moustique tigre.

L'épidémie de dengue qui sévit actuellement en Outre-mer augmente le risque d'importation de ces maladies en métropole.

Les voyageurs se rendant dans des zones où sévissent ces maladies (essentiellement les pays de la zone intertropicale) doivent être particulièrement vigilants à se protéger des piqûres de moustique pendant leur séjour pour éviter, d'une part la maladie, mais également de rentrer sur le territoire avec le virus. En cas d'apparition de symptômes (fièvre d'apparition brutale, douleurs, éruption cutanée) dans les 15 jours qui suivent leur retour, il est important que les voyageurs consultent leur médecin traitant le plus rapidement possible.

Le moustique tigre : un risque de santé publique

Le moustique tigre n'est pas en lui-même porteur du virus de la dengue, du chikungunya ou du Zika, mais il en est un vecteur potentiel : **Il présente un risque pour la population s'il a piqué, au préalable, une personne déjà infectée**, revenant d'un pays ou d'une zone où sévissent ces maladies.

C'est pourquoi **l'ARS Nouvelle-Aquitaine et Santé Publique France restent très vigilantes à tous cas de dengue, chikungunya, ou Zika importé en région**. Elles ont depuis le 1^{er} janvier 2020 la responsabilité de d'assurer la surveillance du moustique tigre et les démoustications autour des cas humains si nécessaire.

La fête des voisins

Malagué :

"Cette année, les habitants de Malagué se sont retrouvés un peu plus tôt que prévu pour leur traditionnelle fête annuelle. Après deux mois de confinement au printemps, ils ont préféré se réunir au tout début de l'été plutôt qu'au mois de septembre. Et, comme d'habitude, bonne humeur et joie d'être ensemble ont été au rendez-vous autour d'Odette Prevost qui, comme chaque année, a mis son jardin, sa maison et son sens de l'accueil au service de la fête."

La Bataillière et La Classe

Encore une bonne et conviviale journée avec les voisins de Chantal et Alain. Malgré un temps mitigé pas une goutte d'eau pour les traditionnelles pétanques pour les messieurs et balade pour les dames de la Classe et Bataillière. Rendez-vous l'année prochaine !





AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Le hérisson d'Europe

Tout le monde a un faible pour le hérisson, malgré ses piquants... Noctambule, il se montre rarement dans la journée. C'est parfois lors d'une soirée prolongée au jardin qu'on l'entend approcher, quand il avance, sans discrétion, dans la végétation...

Une boule de piquants

Ce petit mammifère possède une tête en forme de cône allongé, un museau pointu et de petites oreilles cachées par une fourrure gris brun. Il est recouvert de 6 000 à 7 000 épines brunes à pointe blanche, de 2 à 3 cm de long et entrecroisées par trois. Elles sont légères mais résistantes et peuvent se plier sans casser, ce qui amortit les chutes. Au moindre danger l'animal redresse ses piquants pour intimider l'adversaire et adopte si nécessaire une position en boule (son arrière-train se retrouvant alors collé à sa tête) qu'il peut conserver fort longtemps.

Un solitaire

Le hérisson vit sur une cinquantaine d'hectares comprenant ses territoires de chasse, de résidence et ses nids. C'est un animal paisible et très indépendant. Il évite la violence et les rencontres en vivant seul dans les bois de feuillus, les haies ou nos jardins. Il peut impressionner son agresseur avec des cris, des sifflements ou une sorte de crissement fort « comme un cochon ». Son odorat et son ouïe sont plus développés que sa vue : il repère l'odeur d'un ver à 3 cm sous l'humus. Pour hiverner, d'octobre à avril, il se confectionne un nid de feuilles mortes et d'herbes sèches et en change au moins une fois durant l'hiver.

Madame la hérissonne

Seule la reproduction, d'avril à août, est l'occasion d'interactions sociales et les hérissons se livrent alors à des parades amoureuses ritualisées. Au mois de juin, après quatre semaines de gestation, la hérissonne met bas, au fond d'un nid douillet, de 2 à 7 petits, qui sont aveugles et dont les piquants, blancs et mous, apparaissent peu après. S'aventurant hors du nid à l'âge de 3 à 4 semaines, ils ne s'émancipent qu'après 42 à 72 semaines. Ils sont alors très vulnérables, leur taux de mortalité étant de 75 % la première année.

Vivre et survivre

Le régime alimentaire du hérisson est très varié. Il consomme surtout des invertébrés terrestres (lombrics, carabes, araignées) mais aussi des mollusques, lézards, jeunes rongeurs, oisillons, cadavres, ainsi que des fruits et des champignons quand l'occasion se présente. Il a peu de prédateurs directs si ce n'est la fouine, le renard et le hibou grand-duc, mais il souffre par contre de pathologies cutanées dues aux puces et aux tiques. Le hérisson est une espèce protégée en France mais sa vie est pleine de dangers induits par l'homme : intoxiqué par les antilimaces et autres pesticides, noyé dans les piscines, brûlé en même temps qu'un tas de feuilles, passé sous les lames des tondeuses, écrasé par les voitures...

Comment l'accueillir dans son jardin

Le hérisson, prédateur nocturne et protecteur naturel du potager, est l'ami du jardinier.

Pour l'attirer vous pouvez :

- ❖ Planter des haies champêtres en utilisant des essences locales et fruitières ;
- ❖ Installer des tas de bois et conserver des tas de feuilles mortes ;

- ❖ Aménager un petit point d'eau peu profond. Si vous avez déjà un point d'eau avec des pentes abruptes, installez une petite échelle pour éviter les noyades ;
- ❖ Mettre en œuvre un compost pour attirer des insectes et des lombrics, cela lui fera un parfait terrain de chasse ;
- ❖ Construire un abri, en le plaçant sous un buisson par exemple.

Fiche d'identité :

Famille : *Erinaceidae*

Régime : Insectivore

Longueur : 22 à 27 cm

Poids : 400 g à 1 200 g

Longévité : 7 à 10 ans, 3 ans en moyenne

Un tas de bois, avec une cavité spécialement aménagée, ou un gîte en bois offriront au hérisson un refuge bienvenu. © Philippe Jourde-LPO



Pour toute question sur la nature et les oiseaux, n'hésitez pas à contacter votre correspondante locale, Chantal Deschamps au 05 49 86 06 37.



agrement VHIJ
N° pr-860004-d



AUGUSTIN
Recycleur de l'automobile

Récupération automobile
Enlèvements d'épaves
Vente de pièces détachées
Entretien des véhicules
Ventes de véhicules aux professionnels

La Grande Aïfe,
Route de La Roche-Posay
à 10 min. de Châtelleraut
86270 COUSSAY LES BOIS

Tél : 05 49 86 23 55
contact@casse-auto-augustin.com
www.casse-auto-augustin.com

EIRL DALIMEIDO

*Taillé de pierre prêt à poser
pour entreprises et particuliers*

Maçonnerie

Ravalement de façades

« La grande Aïfe »

86270 COUSSAY LES BOIS

☎ : 06 79 93 52 91

Du côté des associations

<u>AMICALE des DONNEURS de SANG</u> Madame LONGE Béatrice « La Ballière » 86270 LESIGNY Tél 05.49.86.12.89	<u>CLUB de l'AMITIE</u> Madame REMÉRAND Monique 2, rue du Presbytère 86270 COUSSAY-LES-BOIS Tél 06.50.65.24.47
<u>COMITE de SAINT BLAISE</u> Monsieur SALAIS Bruno 22 route de la Croix Blanche 86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR Tél 05.49.86.14.12	<u>ASSOCIATION des PARENTS d'ELEVES</u> Madame GILET Clémentine 7 Impasse Saint Martin 86270 COUSSAY LES BOIS Tél 06.51.85.41.81
<u>A.C.C.A. Association Communale de Chasse Agréee</u> Monsieur MAITRE Mickaël 15 route de Oyré 86270 COUSSAY-LES-BOIS Tél 05.49.20.10.13	<u>CLUB INFORMATIQUE</u> Mademoiselle MATHIEU Nathalie 3 Les Buffrières 86270 COUSSAY-LES-BOIS Tél 06.82.54.73.07
<u>CLUB DE FOOTBALL</u> Monsieur PREVOST Rodolphe 5 rue Principale 86270 COUSSAY-LES-BOIS Tél	<u>Ecole de FOOT de la Cté de Cnes Association Sportive des Vals de Gartempe et Creuse</u> Monsieur RAIFFE Morgan 78 rue de Touraine/le Grand Moulin 86270 COUSSAY-LES-BOIS
<u>ASSOCIATION « LES AMIS DE L'EGLISE SAINT MARTIN »</u> Monsieur DROUAULT Philippe Le Thurrault 86270 COUSSAY LES BOIS	<u>A.S.P.E.C.T. – Association de Sauvegarde et de la Protection de l'Environnement de Coussay-les-Bois et de sa région Thermale</u> Co-présidence Mme LAUZIER Anny La Grange – 86270 COUSSAY LES BOIS M. BRUNET Dominique Languillé – 86450 PLEUMARTIN M. COGNARD Valentin
<u>ZIKADONF</u> Association de musique 2 rue de l'église 86270 COUSSAY-LES-BOIS Monsieur MICHEL Christian, Président Tél 05.49.20.28.77	<u>ASSOCIATION PICS TEAM ENDURANCE</u> M. et Mme LE MEUR Yves 8 Les Pics 86270 COUSSAY-LES-BOIS Tél 05.49.20.10.46
<u>ASSOCIATION FONCIERE</u> Monsieur CLOCHARD René 4 le Carroi Robin 86270 COUSSAY-LES-BOIS Tél 05.49.86.26.80	<u>Collectif « la Palmera »</u> GIBERT Sylvie « la Servoise » 86270 COUSSAY-LES-BOIS Tél 09.52.43.66.56
<u>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</u> Madame PASCAL Sandra 10 la Jaltière 86270 COUSSAY-LES-BOIS Tél 09.75.62.09.68	Madame DESCHAMPS Chantal <u>Déléguée L.P.O.</u> (Ligue pour la Protection des Oiseaux) 10 rue du Lavoir 86270 COUSSAY-LES-BOIS Tél 09.54.66.34.45

Saint Blaise 2020

Comme chaque année, la Saint Blaise 2020 a commencé par une messe célébrée à l'église de Coussay les Bois.

Ensuite le char, sur le thème de la nature, accompagné par la fanfare de Pleumartin et le cortège a rejoint le traditionnel vin d'honneur. Vient ensuite le défilé dans les rues de la commune afin de rejoindre la salle des fêtes où environ 300 personnes se sont retrouvées pour déguster comme toujours le très bon repas préparé par M. DOUSSET.

A l'issue de celui-ci j'ai eu le plaisir de nommer Dominique JADEAU comme futur président.

Pour finir, le bal animé par Samuel HIDIER et la soupe à l'oignon ont clôturé cette journée mémorable.

Je tiens à remercier l'ensemble du comité de Saint Blaise présidé par Bruno SALAIS pour son aide et son soutien pendant les mois de préparation de cette journée. Mais également mes garçons d'honneur Alix, Jérémy, et Lilian ainsi que toutes les personnes qui œuvrent dans l'ombre pour le bon déroulement de cette fête, et plus particulièrement à Cindy GARCIA pour son aide et toutes ses idées pour la décoration.

Je souhaite une bonne future Saint Blaise à mon successeur Guillaume CARRE avec qui j'ai passé de très bons moments à la vente des cartes et à Danielle BREMAUD qui lui succèdera.

Merci à Marylène JADEAU de m'avoir nommé et ainsi permis de vivre cette expérience inoubliable.

La Saint Blaise 2021 est malheureusement annulée en raison des conditions sanitaires actuelles.



Amicale des donneurs de sang de Coussay les bois

2020 restera, pour le monde entier, une année périlleuse. Pour beaucoup d'associations ce sera une année avec très peu d'animations.

L'amicale des donneurs de sang n'a pu avoir qu'une collecte le samedi 24 octobre, avec toutes les précautions nécessaires.

A l'avenir, l'EFS souhaite que les collectes se déroulent dans la salle polyvalente.

Pour 2021, les dons auront lieu le vendredi 21 mai et le lundi 20 septembre de 15 à 19 heures.

Pour continuer la vie de l'amicale, l'EFS demande au moins 45 donneurs à chaque collecte.

Nous avons retenu **le samedi 17 avril pour le banquet.**

Ces dates ont été arrêtées en souhaitant, pour tous, que nous serons sortis d'un autre confinement.

Les membres du bureau vous souhaitent, malgré tout pour 2021, de bons vœux et surtout prenez bien soin de vous et de votre famille.

Le bureau



S M R

PORTES FENÊTRES CLÔTURES VERANDAS PORTAILS

ZA " LES CHAUMETTES "
86270 LA ROCHE POSAY
05.49.86.19.79 / 06.01.71.03.06
herve.boireau@gmail.com

RGE
ECO
RT 2012



Magalie & Laurent Joumier
Producteur de fromages fermiers

Ferme de " Pré "

37350 La Celle Guenand
02 47 92 85 11
chevresaupre@orange.fr

VENTE À LA FERME
du lundi au samedi
8H30 à 10H30 / 17H30 à 18H30
Dimanche et jour férié : sur appel

N° Agrément
37044031



AJP Maquettes ARTISAN D'ART

L'ATELIER DE LA MAQUETTE / EXPOSITION **Malagué 86270 COUSSAY LES BOIS**

Ouvert du mercredi au samedi de 14h30 à 18h30 ou sur RDV

Téléphone : 05 49 86 50 83

ajp.maquettes@wanadoo.fr

ACCA DE COUSSAY LES BOIS

Composition du bureau :

Président : MAÎTRE Mickaël

Vice-président : VOGT Maurice

Trésorier : LE MEUR Yves

Secrétaire : ELEAUME Bernard

Membres : MATHIEU Bruno, MORON Thierry, CUAU Alain, CROCHU Dominique,
HUBOUD PERON Damien et VILAIN Anthony



Sangliers en nature de plus en plus courant chez nous

Nous tenons à vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2021.

La saison s'est plutôt bien déroulée malgré les conditions sanitaires.

Le plan de chasse est bouclé à ce jour.

Les chasseurs souhaitent remercier tous les bénévoles qui œuvrent chaque année pour la bonne marche de l'association.

Cette année, l'association compte 82 membres.

BALL-TRAP 2021 : le 19 et 20 JUIN 2021 si les conditions sanitaires sont favorables

Club de l'amitié

Cette année 2020 si particulière nous a tenu éloignés les uns des autres.

Toutes les manifestations (réunions des jeudis après-midi, repas festifs, vide grenier, loto...) ont dû être annulées.

Nous avons tenté de reprendre la gym douce en octobre, mais le 2^{ème} confinement nous a contraint à abandonner.

Si la situation s'améliore, nous essayerons de maintenir les activités prévues au cours de l'année 2021 à savoir :

- ❖ Jeux du jeudi après-midi (petite salle communale) de 14h à 18h. (belote, Scrabble, Triomino, broderie...).
- ❖ Gym douce, avec Martine, le lundi de 15h30 à 16h30 (salle polyvalente)
- ❖ 10 avril : repas de Pâques (salle polyvalente)
- ❖ 8 juillet : buffet (salle polyvalente)
- ❖ 9 septembre : buffet (salle polyvalente)
- ❖ 18 décembre : repas de Noël (salle polyvalente)

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour passer de bons moments conviviaux.

La Présidente, les membres du Bureau et les adhérents vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.



Photo d'archive

ASPECT

En ce début d'année, de très nombreux journaux locaux et nationaux, des radios et journaux télévisés ont parlé du projet de ferme-usine à Coussay-les-Bois. En effet, le 29 décembre dernier, la cour administrative d'appel de Bordeaux a validé les deux permis de construire et l'autorisation d'exploiter la ferme-usine, qui avaient été annulés en 2017.

Dans cette période difficile, une bonne nouvelle aurait été la bienvenue pour l'association ASPECT et pour tous les opposants à ce projet, mais sachez que le combat continue : aux côtés de la Mairie, **ASPECT va se pourvoir en cassation devant le conseil d'Etat.**

Après six années très actives pour notre association, avec de multiples réunions, manifestations, analyses juridiques, rédactions de mémoires, rencontres avec autorités et élus, notre persévérance à combattre ce projet industriel ne faiblit pas et les soutiens sont de plus en plus nombreux. Restez mobilisés, nous aurons peut-être besoin de vous. Merci à toutes et à tous.

Les 331 dépositions contre le projet, lors de la consultation du public en juin 2020, avaient convaincu Mme la préfète. Récemment, le ministère de la Transition écologique a transmis au tribunal un rapport défavorable au projet.

Sachez que notre association restera fidèle à sa mission de protection de l'environnement de Coussay-les-Bois et de sa région, et surtout qu'elle défendra la qualité de l'eau distribuée sur la commune, ainsi qu'à Mairé et Lésigny.

Recevez nos vœux sincères pour l'année 2021 : bonheur, sérénité et surtout une bonne santé pour vous et vos proches.



Nos contacts :

<http://asso-aspect.over-blog.com>

www.collectifcoussay.fr

Tweeter: @Asso_Aspect

Téléphone ASPECT : 06 35 94 91 62

Facebook : <https://facebook.com/associationASPECT/>

Club informatique de Coussay Les Bois



Composition du bureau :

Présidente : Nathalie MATHIEU
06.82.54.73.07

Trésorière : Monique REMERAND

Secrétaire : Jacqueline BERGER

Membre : Jocelyne MAURY

Pour la saison 2019-2020 et avec la crise sanitaire, l'assemblée générale 2020 n'a pu avoir lieu.

Probablement que le club ne reprendra qu'en septembre 2021, sauf si cette période difficile s'améliore avant.

Comme lors des confinements, les adhérents qui le souhaitent, peuvent bénéficier séance à domicile.



**L'ensemble des membres du Bureau et
des adhérents**

**vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2021**

et surtout une bonne santé à tous

Prenez bien soin de vous.





Les Amis de l'Eglise Saint- Martin

Participez à l'animation culturelle de Coussay Les Bois, contactez-nous :

mail : cosciacus@gmail.com ou  Les Amis de l'Eglise Saint Martin de Coussay Les Bois

- 2020 -

Les restrictions sanitaires limitant regroupement et déplacement ont entraîné l'annulation de toutes les manifestations à l'exception de l'exposition photo organisée du 29 juin au 4 juillet par le directeur de l'école de Leigné les Bois : expo Black & White Mask Series qui a attiré plus de 300 visiteurs. Un succès !



Photos : Alain Verna (2 & 3) et Claude Fradin (1)

Des travaux d'aménagements ont été réalisés par la Mairie avec la pose d'un plancher dans la petite chapelle latérale et l'installation d'un système de surveillance anti-effraction.

- Programmation 2021 –

- **En avril, les 9, 10 et 11**, expositions et animations dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Arts avec Daniel LEBIER artiste plasticien et Jacques PRIMAULT, maquettiste.
- **Au printemps**, exposition en partenariat avec l'école de Coussay les Bois, l'artothèque et l'école d'Arts Plastiques de Châtellerauld.
- **Fin juin**, projet culturel organisé par Antoine MAS, Directeur de l'école de Leigné les Bois.
- **En Septembre, les 18 et 19**, visite et expositions dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Et d'autres projets en cours d'élaboration : musical, artistique, photographique...

Une réunion d'informations et d'échanges sera organisée où toutes vos idées de développement culturel de l'association seront les bienvenues !

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, nous vous confirmerons toutes les dates des animations sur notre **site Facebook**.

Pour vous tenir informés, laissez-nous vos coordonnées



Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse Internet@.....

Les Amis de l'Eglise Saint Martin, Mairie de Coussay-les-Bois, 7 rue de l'église, 86270 Coussay-les- Bois
Adresse internet : cosciacus@gmail.com Facebook : Les Amis de l'Eglise Saint Martin de Coussay Les Bois

Bureau : Mairie de Coussay Les Bois, Philippe CHERBONNIER, Philippe DROUAULT, Bertrand de FEYDEAU, Sandrine JOUBERT, Isabelle LAURENDEAU, Alain VERNA.

L'AS COUSSAY LES BOIS

L'AS COUSSAY LES BOIS compte, pour cette saison 2020/2021, 2 équipes séniors avec 41 licenciés joueurs, 8 dirigeants, et 1 arbitre.

L'équipe fanion évolue en départementale 3, tandis que l'équipe 2 évolue en départementale 6.

L'équipe 1ère est entraînée par Morgan RAIFFÉ, Bruno RAIFFÉ et Dimitri MILLON, l'équipe 2 par Patrick TERRONES et Jean François HESLOT.

L'effectif pour cette saison a été très largement rajeuni et même si les résultats ne sont pas encore là, le club reste optimiste pour la suite.



Nous avons pour objectif de développer et de pérenniser le club autant sur le plan sportif que sur le plan structurel.

Toute personne souhaitant rejoindre notre club est la bienvenue, que ce soit en tant que joueur ou dirigeant.

Ici, l'ambiance, la convivialité et le partage sont au rendez-vous.

Vous pouvez suivre l'actualité du club sur notre page Facebook : AS Coussay les bois.

● Événements 2020 :

La situation sanitaire ne nous a pas permis de faire des événements, seule la galette des rois a pu avoir lieu. Espérons que l'année 2021 nous permettra d'organiser des événements afin de pouvoir se réunir !



● Bureau :

- Président : PREVOST Rodolphe
- Vice-président : PREVOST Pascal
- Secrétaire : HAZENBERG Jérémy
- Vice-Secrétaire : SIMON Mathieu
- Trésorière : JADEAU Marylène
- Vice-trésorière : GRATEAU Cindy
- Membres : PREVOST Pascal, THIBAUT Laurent, THIBAUT Jonathan, RAIFFÉ Morgan, BERTAUD Pierre, MAÎTRE Denise, PREVOST Simon, PREVOST Baptiste, DURAND Thibault, GUERIN Teddy, POINCET Alix, HESLOT Thomas, JADEAU Dominique.

Équipe Fanion



Équipe Réserve



Ecole de foot

Pour cette saison, notre école de foot a connu quelques changements.

Nous sommes désormais en entente avec les clubs de Pleumartin/La Roche Posay et de Senillé/Saint-Sauveur.

Cela nous permet d'avoir un effectif plus important tant au niveau des joueurs qu'au niveau des dirigeants, et ainsi offrir un encadrement de qualité.

Les entraînements ont lieu au stade de Saint Sauveur, les mercredis de 14h30 à 16h pour les catégories U7 (5-6 ans) et U9 (7-8 ans). Les mardis et vendredis de 18h30 à 20h pour la catégorie U11 (9-10 ans).

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter Morgan RAIFFE au 06 33 18 48 12



Groupe U11 lors d'un footing en forêt



Aux petits soins
NOÉMIE, ESTHÉTICIENNE À DOMICILE

Quand le bien être s'invite chez vous !

Noémie, esthéticienne diplômée et expérimentée se déplace chez vous dans un rayon de 20 kms autour de Coussay les Bois

Prendre soin de soi, de façon éco responsable grâce

« Aux petits soins » : des soins du visage personnalisés et soins du corps axés sur le bien-être et la détente.

Faites-vous une beauté grâce aux soins mains et pieds, pose de vernis semi permanent, maquillage ou pour de douces épilations.

Tél : 06 37 77 85 67
<http://facebook.com/auxpetitssoins.noemie>
Courriel : auxpetitssoins.noemie@gmail.com

ZIKADONF

En 2009, l'association Zikadonf postait cet article dans l'édito de Coussay-les-Bois

Zikadonf, ça continue...

L'Éveil Musical : de 4 à 6 ans, en cours collectif, on y apprend les rudiments de la musique, le B-A BA du langage musical en pratiquant sur des instruments adaptés aux tous petits.

L'Atelier Création : des groupes se forment, se construisent, se choisissent et décident de Janvier à Juin, de créer leur propre musique. Comme les « Pro », ils ont leur nom de groupe, leur logo, leur signature musicale !

L'Atelier Perfectionnement : une semaine sur deux, on se retrouve pour travailler sur des thèmes précis, approfondir des connaissances acquises dans les cours. Échanger toujours dans la pratique collective.

Les Nouveautés : le site internet « <http://www.zikadonf.fr> » fait peau neuve pour la nouvelle année 2009 avec plus d'actualité de groupe, petits conseils distillés par les élèves eux-mêmes... La mise en place d'une nouvelle activité, le « sparring », vous êtes musicien et vous avez arrêté pour diverses raisons, cette activité est peut être pour vous. Reprendre la musique en accompagnant les autres...

... toujours dans une pratique collective.



Aujourd'hui, comme tout le monde, nous allons essayer de survivre dans un contexte sanitaire plus que dégradé. Pourtant nous avons des projets :

- 30 janvier 2021 concert à Lésigny
- 3 avril 2021 concert au Cinéma de La Roche Posay
- Fin juin, fête de la musique pour les zikadonneurs

La rentrée de Septembre 2021 sera primordiale pour l'association Zikadonf et nous vous espérons nombreuses et nombreux pour nous aider à relancer la culture musicale à Coussay-les-Bois, et rêver à nouveau à cet article de l'édito 2009.

Dès 4 ans, avec la mise à disposition de la petite salle des associations, pour l'éveil musical.

Dès 6 ans, en cours particulier guitares classiques et électriques, piano, guitare basse, batterie et percussion, Ukulélé.

Les ateliers, toujours d'actualité pour se perfectionner et progresser.

La chaîne YouTube zikadonf_Channel.

Vous espérant toutes et tous en bonne santé.

Musicalement,

Association Zikadonf

2 rue de l'église 86270 Coussay-les-Bois

05 17 19 10 46 / 06 62 64 72 36

www.zikadonf.fr

Bibliothèque municipale

Cette année 2020 a été bouleversée par la crise sanitaire, normalement les bénévoles vous accueillent chaque jeudi de 16h00 à 18h00 et samedi de 10h00 à 11h30.

En ce moment nous vous accueillons seulement les samedis avec un protocole sanitaire à respecter pour la santé de tous. Vous pouvez cependant, entrer dans la bibliothèque et choisir vous-même vos livres.

C'est gratuit

Nous avons près de 2000 documents disponibles, qui sont pour la moitié la propriété de la municipalité et pour l'autre moitié à la bibliothèque départementale de la Vienne (BDV) et à la médiathèque de Grand Châtelierault.



Alors si vous voulez un titre qui n'est pas en rayon, nous pouvons le demander aux 2 endroits.

En 2020, les animations communes avec le réseau des bibliothèques des Vals de Gartempe et Creuse avaient pour thème : la Terre.

Le samedi 10 octobre, les bénévoles de votre bibliothèque étaient heureuses de vous proposer l'animation « à la découverte des petites bêtes du sol » organisée par le CPIE.

Les enseignantes étaient présentes aussi pour permettre de découvrir les œuvres des enfants, faites suite à une animation menée par le CPIE quelques jours avant.



Une quarantaine de personnes s'est déplacée.

Etant dehors, nous avons pu maintenir cette animation.

Vous avez les 2 boîtes à lire à votre disposition
La première est à côté de la mairie,
la 2ème est la cabine téléphonique sur la place.



Malheureusement, nous ne pouvons plus faire l'accueil des classes de l'école.

Un grand merci aussi aux personnes qui nous ont fait des dons de livre.

Si vous aimez la lecture, vous pouvez aussi faire partie de l'équipe des bénévoles pour nous aider à tenir les permanences ou à couvrir les livres, choisir les docs à acheter, faire des animations : Vous serez les bienvenus.

Portez-vous bien et bonnes lectures à tous

Chantal, Françoise D, Françoise G, Felana, Odile et Sandra



Association des parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal de Coussay les bois et Leigné les bois

L'année scolaire 2019/2020 avait bien démarré et l'équipe des parents d'élèves avait des projets plein la tête.

Aider nos instituteurs à financer les projets de nos enfants restera toujours notre but au sein du RPI, et nous tentons de récolter des fonds au travers de manifestations organisées sur les 2 communes. Notre entrain a été freiné par l'arrivée de ce satané virus et toutes les vies, autant dans les écoles, dans les foyers, que dans les associations ont été chamboulées.

Ainsi sur **l'année scolaire 2019/2020** les activités proposées ont été les suivantes :

- soirée Jeux de société à Coussay, 30 novembre 2019
- vente de chocolats à Noël 2019
- spectacle de Noël par la compagnie Rebondire, Promenons-nous tous les 3, (spectacle polyglotte, musique et instruments), pour tous les élèves, décembre 2019
- tombola Galette des rois, janvier 2020, une nouveauté avec des galettes de nos 2 boulangeries
- carnaval à Coussay annulé
- soirée Jeux annulée
- vente de madeleines, avril 2020
- kermesse de fin d'année annulée

Pour cette période particulière, la kermesse ayant été annulée, nous avons choisi de ne pas laisser partir nos CM2 en juillet sans leur dire Merci pour ces années passées ensemble dans nos 2 villages, et l'APE leur a offert chacun un chèque cadeau de 20€ au magasin le Sens du Jeu à Châtellerault.

Un nouveau bureau a été élu pour cette nouvelle année 2020/2021 et se compose de :

Présidente : Clémentine Gilet

Trésorière : Séverine Esnault

Trésorier adjoint : Gaël Blanchet

Secrétaire : Elise Michel

Secrétaire adjoint : Nicolas Beaufiles

Peu de nouveaux membres ont rejoint le comité d'organisation, mais nous aurons toujours besoin de bénévoles pour les animations que nous proposerons cette année scolaire et les suivantes !

Animations 2020/2021 (contexte sanitaire) :

Vente de gourmandises Rannou Métivier et charcuteries France Terroir, novembre et décembre 2020

Spectacle de Noël revisité dans les 2 écoles

Tombola Galette des rois, fin décembre 2020 et début janvier 2021

Vente de madeleines Bijoux et jus de pommes (à confirmer), mars et avril 2021

Carnaval en attente

Journée Jeux, printemps 2021 à Leigné en attente

Kermesse des écoles, en attente

L'objectif est, en plus d'animer l'année scolaire, de récolter des fonds pour aider aux financements des sorties, activités et voyages scolaires. Ainsi, l'APE :

finance intégralement le spectacle de Noël

finance à 50% pour les sorties et spectacles Culture en Herbe

finance à 50% aux sorties sportives USEP

participe au financement des voyages scolaires de fin d'année

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles, pour une animation, plusieurs, ou toute l'année, que la vie de nos écoles vous intéresse, n'hésitez pas à venir nous rencontrer !
Nous remercions les enseignants, tous les parents d'élèves et leurs entourages, les municipalités de nos 2 communes et leurs employés, et merci pour tous nos bambins !

